

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 622

24 mars 2010

SOMMAIRE

ABC Heritage Assets Holding S.A.	29834	Heureka International A.G.	29839
Acergy S.A.	29811	HMX Poland sp. z.o.o.	29855
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	29835	Holly Tree Immobilier S.A.	29810
Basic S. à r. l.	29851	Holly Tree Investments S.A.	29810
Bax S. à r. l.	29848	Iberfin S.A.	29843
bit Informatik S.à r.l.	29849	IDG Holding S.A.	29843
Bom S. à r.l.	29850	Island Sun Holdings S.A.	29853
Burger King (Luxembourg) S.à r.l.	29849	Jeeves S.à r.l.	29840
Burger King (Luxembourg) S.à r.l.	29848	Karitoe Participations Sàrl	29840
Burnside S.à r.l.	29854	Karitoe Participations Sàrl	29840
CeDerLux-Services S.à r.l.	29844	KBC Select Investors	29834
Central European Tour Operator S.à r.l.	29844	Loula S.A.	29850
Condonium S.A.	29844	Loutiag S.A.	29832
CVF Lux S.à r.l.	29844	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	29839
Danube Bidco S.A.	29832	MHI Investment S.A.	29855
Dorafin S.A.	29853	Montfort S.à r.l.	29853
Dynameos S.A.	29843	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.	29834
Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Oddzial w Luksem- burgu - Embu Investments spółka z ogra- niczona odpowiedzialnoscia Branch in Lu- xembourg	29855	Parc-Immo Gestion s.à r.l.	29850
Ethofin Holding S.A.	29843	ProLogis France XXIV, S.à r.l.	29851
European Opticians 2 S.à r.l.	29851	Promo-Markt S.A.	29850
Europharm S.A.	29849	Ramius FOF European Platform	29835
Fiducorp	29844	Royal Yacht Club of Luxembourg S.A. ...	29811
FinAdmin E.I.G.	29845	RSM Audit Luxembourg S.à r.l.	29839
Fin.P.A. S.A.	29839	Seaware Holdings SA	29852
Foncière du Golf SA	29833	Semarket Certification Authority S.A. ...	29855
FPM Realty S.A.	29852	SIFC Development Holding S.à r.l.	29840
Futuring P.G.P. S.A.	29810	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	29833
GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE	29851	Thoms S.A.	29849
		Universal Management Services Sàrl	29835
		Viva Luxembourg Holdings S.à r.l.	29845
		winnelux S.A.	29834
		Wodan S.à r.l.	29852
		Worldwide Holding S.A.	29833
		Zaragoza S.A.	29834

Holly Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 105.637.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Holly Tree Investments SA qui s'est tenue en date du 4 janvier 2010 que:

1. La société MBC AUDITORS LIMITED ayant son siège social au 64 Baker Street, W1U 7GB London, ANGLETERRE a été nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, en remplacement de la société BDO Compagnie Fiduciaire démissionnaire.

2. Mademoiselle Eléonore Pauly, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, en remplacement de Mademoiselle Nadine Hirtz démissionnaire.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010028805/20.

(100025909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Holly Tree Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 118.578.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HOLLY TREE IMMOBILIER SA qui s'est tenue en date du 6 janvier 2010 que:

1. Mademoiselle Eléonore Pauly, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

2. Le mandat de Madame Louise Benjamin, avec adresse professionnelle au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

3. Le Mandat de monsieur Guy Ludovissy, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore., L-2324 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015.

4. Le mandat de MBC AUDITORS LIMITED ayant comme siège social, 64 Baker Street, London W1U 7GB, ANGLETERRE, en tant que commissaire aux comptes a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010028804/23.

(100025908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Futuring P.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 56.492.

Herr STRUKOV Denis wohnhaft in RU-MOSKAU, Rudnevoi, 6 gehört nicht mehr zum Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010028803/10.

(100026058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Royal Yacht Club of Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.584.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société ROYAL YACHT CLUB OF LUXEMBOURG S.A. avec effet le 10 novembre 2008.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028777/10.

(100026118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of February,

Before Maître Robert SCHUMAN, notary in Differdange, replacing Maître Léonie GRETHEN, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will retain the original of the present deed in her records, was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Acergy S.A." ("the Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under No B 43.172,

incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of March 10, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ("Mémorial") of April 28, 1993, number 190. The Articles of Incorporation of the Company were amended several times, and for the last time by deed of Maître Léonie GRETHEN, in replacement of Maître Blanche MOUTRIER of August 4, 2009, published in the Mémorial of September 3, 2009, number 1697.

The Extraordinary General Meeting was opened at 12.00 p.m. and was presided over by Mr Alistair Peel, Company Secretary, residing at 200 Hammersmith Road, London W6 7DL, United Kingdom (the "Chairman").

There were appointed as secretary Me Toinon Hoss, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, and as ballot-judges Mrs Chantal Mathu, private-employee, residing professionally in Luxembourg, and Me Max Becker, avocat, residing professionally in Luxembourg. The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to note that:

1. It appeared from the main register kept by SGG S.A. and the Branch Register kept by DnB NOR Bank ASA of Oslo produced to the Meeting together with proxies duly filed within the statutory period that 71,981,459 Common Shares out of 194,953,972 issued Common Shares and 183,126,035 outstanding Common Shares as at October 30, 2009 were represented.

2. The notice of the Meeting was published according to the legal requirements in two Luxembourg daily newspapers, the "Tageblatt" and in the "Luxemburger Wort", and in the "Mémorial C" on January 15, 2010 and January 30, 2010 as evidenced by the documents presented to the Meeting and in accordance with article 26 of the Articles of Association (i) notice of this Meeting together with a proxy card, a letter of explanation and a business reply envelope have been mailed to the Common Shareholders on the Company's Registers as of October 30, 2009 and (ii) notice of this Meeting together with a proxy card, the letter of explanation and a business reply envelope were also mailed to the holders of American Depositary Shares (ADSs) (each of which represents one Common Share of the Company) on the register of Deutsche Bank Trust Company Americas, Depositary for the ADSs, as of October 30, 2009.

3. In order to attend the present Extraordinary General Meeting, the Common Shares represented complied with the legal and statutory requirements.

4. The agenda of the general meeting is as follows:

(i) To approve the recommendation of the Board of Directors of the Company to adopt amended Articles of Incorporation as summarised in the Chairman's letter dated January 15, 2010.

5. The shareholders represented and the number of shares held by each of them shown on an attendance list, signed ne varietur by the proxyholders of the shareholders represented, the Chairman, the secretary, the ballot-judges and the notary which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities. The said proxies signed ne varietur by the Chairman, the secretary, the ballot-judges and the notary, shall remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

6. Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present Meeting was therefore regularly convened and has the legal power to validly deliberate and act regardless of the proportion of the capital represented, as a meeting convened for 17 December 2009 could not so validly deliberate and act due to the absence of quorum.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the general meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the general meeting the following resolution:

First resolution

The Meeting resolved to approve the recommendation of the Board of Directors of the Company to adopt amended Articles of Incorporation as summarised in the Chairman's letter dated January 15, 2010 and to amend several articles, mentioned below: - Article three (3), Article five (5), Article eight (8), Article eleven (11), Article twelve (12), Article thirteen (13), Article fourteen (14), Article fifteen (15), Article eighteen (18), Article twenty (20), Article twenty-two (22), Article twenty-four (24), Article twenty-five (25), Article twenty-six (26), Article twenty-seven (27), Article twenty-eight (28), Article twenty-nine (29), Article thirty-one (31), Article thirty-two (32), Article thirty-three (33), Article thirty-four (34) and Article thirty-five (35) and to interpose a new Article thirty-six (36).

Amended Articles of Incorporation:

Chapter 1. Name, Registered Office, Objects, Duration

Art. 1. There is incorporated a Luxembourg company in the form of a limited liability company.

It will be styled "Acergy S.A."

Art. 2. The registered office of the Company is situated in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

When extraordinary events of political, economic or social policy occur or shall be imminent, which might interfere with the normal business at the registered office or with the easy communication between such office and foreign parts, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances; without this measure, however, having any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this provisional transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

A similar declaration of the transfer of the registered office of the Company shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive departments of the Company, which has power to bind it for current and everyday acts of management.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. The objects of the Company are to invest in subsidiaries which will provide subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, predominantly for the offshore oil and gas industry.

More generally, the Company may participate in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects.

Transitional provision

Until the earlier of (i) midnight 31 December 2010 or (2) the relinquishing of the special regime provided by the Law on holding companies of the thirty-first of July, nineteen hundred and twenty-nine pursuant to a decision by the Board of Directors - duly authorized hereto by the Shareholders at the general meeting - the foregoing paragraph will include the following provision:

whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of the thirty-first of July, nineteen hundred and twenty-nine.

The Board of Directors is authorized by the meeting of 16 February 2010 to delete the provision following the occurrence of any of the two contemplated events.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period. It may be wound up in accordance with legal requirements.

Chapter 2. Capital, Shares, Bond-Issues

Art. 5. The authorized capital of the Company is fixed at Four Hundred and Sixty Million United States Dollars (U.S. \$460,000,000) to be represented by (a) Two Hundred and Thirty Million (230,000,000) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share. Any authorized but unissued Common Shares shall lapse five (5) years after publication of the Articles of Incorporation, or any amendment thereto, in the Mémorial.

The issued capital of the Company is set at Three Hundred and Eighty-Nine Million Nine Hundred and Seven Thousand Nine Hundred and Forty-Four United States Dollars (U.S. \$389,907,944) represented by One Hundred and Ninety-Four Million Nine Hundred and Fifty-Three Thousand Nine Hundred and Seventy-Two (194,953,972) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share, all of said shares being fully paid.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares against contributions in kind or cash out of the total authorized shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegates may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issue of Common Shares for cash. The Board of Directors may suppress the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems relevant, in particular:

(a) to issue Common Shares for cash whether in a private transaction or in a public offering at such price as determined by the Board of Directors of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company) in order to enlarge or diversify the shareholder base through the entry of new investors, and

(b) to issue, or offer to issue, Common Shares in connection with participation, financing, joint venture or other strategic proposals, strategies or projects and/or to secure financing if the Board of Directors of the Company determines same to be in the best interest of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company), provided that no Common Shares shall be so issued pursuant to subsections (a) or (b) hereof at a price of less than seventy-five percent (75%) of the market value determined by the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on The Nasdaq Stock Market, Inc., if applicable) for the ten most recent trading days prior to such transaction, and further provided that Common Shares shall be issued otherwise on the terms and conditions set forth in the report by the Board of Directors to the general meeting as prescribed by law, including where the issue price is less than the "par value" of a Common Share (U.S. \$2.00), the Board of Directors shall be authorized to proceed with any such transaction and to transfer from the "paid-in" surplus ("free reserves") account of the Company to the "par value" account of the Company any such deficiency between the par value and the issue price of any such shares, such action to be effective for a further five year period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 4 August 2009.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) shall have issued authorised Common Shares and accepted payment therefore, this Article shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegates.

In addition to the authorized Common Shares set forth above, there shall also be authorized one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, par value U.S. \$2.00 per share. Such Class A Shares have been authorized for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plan in respect of the shares of the Company, and may not be used for any other purpose. The rights, preferences and priorities of such Class A Shares are set forth in Article 37 hereof. All such Class A Shares shall convert to Common Shares immediately upon issuance. Such authorized Class A Shares shall exist only for the period of time specified in Article 37 hereof and shall expire, without further action, on such date. Prior thereto, any authorized but unissued Class A Shares shall lapse five (5) years after publication of the Articles of Incorporation, or any amendment, in the Memorial, subject to extension up to the final expiry date as provided in Article 37 hereof.

Art. 6. Any share premium which shall be paid in addition to the par value of the Common Shares shall be transferred to paid-in surplus.

Art. 7. Common Shares being fully paid up shall not be subject to any restriction in respect of their transfer, but such shares shall be subject to the restrictions on shareholdings set forth in Article 33 hereof.

Art. 8. The Common Shares shall be issued in registered form only. Registered share certificates will only be issued if required by rules or regulations of Stock Exchanges on which Common Shares are listed. The share certificates shall be signed manually or by facsimile by two directors of the Company. Confirmation of entry in the Share Register (the "Register") or other evidence of ownership will be issued for Common Shares and shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may provide for compulsory authentication of the share certificates by the Registrar(s) or Authentication Agents.

All Common Shares in the Company shall be registered in the Register(s) in paper or electronic form which shall be kept by or under authority of persons designated therefore by the Company or other Agents. Such Register(s) shall contain the name of each holder of Common Shares, his residence and/or elected domicile and the number of Common Shares held by him and other information as may be required from time to time by applicable law.

The Company may appoint Registrars or Agents in different jurisdictions who will each maintain a separate Register for the Common Shares entered therein and the holders of Common Shares may elect to be entered in one of the Registers and to be transferred from time to time from one Register to another Register. The transfer to the Register kept at the registered office of the company in Luxembourg may always be requested by any shareholder.

On transfers of Common Shares, new confirmation of entry or other evidence of ownership in respect of Common Shares transferred and retained, respectively, shall be issued in each case without charge to the holder thereof.

Transfers of Common Shares shall be effected upon delivery to its relevant appointed Registrars or Agents of confirmation of entry or other evidence of ownership together with a declaration of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor, in each case in such form and with such evidence of authority as shall be satisfactory to the Company.

Except as provided in Article 11 hereof, the Company may consider the Person in whose name the Common Shares are registered in the Register(s) as the full owner of such Common Shares. The Company shall be completely free of responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such Common Shares to be nonexistent, subject, however, to any right which such person might have, to demand the registration or change in registration of Common Shares.

In the event that a holder of Common Shares does not provide any address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register(s) and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Register(s) by means of written notification to the Registrar.

Lost, stolen or mutilated share certificates for Common Shares, if any, will be replaced by the Registrar who issued the share certificates in the first place upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new share certificates are issued.

Art. 9. Each Common Share is entitled to one vote at all meetings of shareholders, except as may be otherwise provided in these Articles of Incorporation and by applicable law.

Art. 10. Without prejudice to the provisions of Article 5 hereof, the authorised or issued capital of the Company may be increased in one or more installments by resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation or as otherwise provided by applicable law.

Art. 11. The Common Shares shall be indivisible as far as the Company is concerned. Absent any contrary instruction received by the Registrar or Agent only the first titleholder entered in the Register will be recognised for the entitlement to any voting or other rights pertaining to the Common Shares and only such titleholder will receive communication and notices from the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Company has the authority to suspend the exercise of all rights attached to such share(s) until one person has been appointed titleholder with regard to such Common Share(s).

The same rule may be applied in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee unless the documents produced to the Company provide differently.

The Company shall not issue fractions of Common Shares. The board will also have the right at its discretion to deal with fractions and entitlements, legal or regulatory problems or difficulties for the requirement of any regulatory body or stock exchange or in relation to any practical problems or difficulties in any foreign territory and provide for the payment of cash.

Art. 12. The board of directors may resolve the issuing of bonds and debentures and the contracting of loans convertible into Common Shares or exchangeable in other equity or debt securities in particular with or without subscription rights or warrants attached and which may be in bearer or other form in any denomination if applicable and payable in any currency.

The Board of Directors shall fix the rate of interest, conditions of issue, the conversion price and repayment and all other terms and conditions thereof. Notwithstanding articles 5a and 5b, the Board has full discretion in determining the conversion price.

If certificates for bonds or debentures shall be issued, they shall be signed by two Directors of the Company, manually or by facsimile.

Chapter 3. Administration

Art. 13. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of members who need not be shareholders of the Company.

The Board of Directors shall be composed of not less than three (3) persons who shall be elected in accordance with the provisions of this Article 13.

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for such term not to exceed six years as the meeting may decide.

The Company may, by a resolution of the general meeting of shareholders, dismiss any Director before the expiry of the term of his office, notwithstanding any agreement between the Company and such Director. Such dismissal may not prejudice the claims that such Director may have for indemnification as provided by Article 21 or for a breach of any contract existing between him and the Company.

The Directors may be re-elected. The term of office of Directors shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of the expiry thereof and their successors have been elected and at least three directors have accepted.

In the case where the office of a Director shall become vacant following death, resignation or otherwise, the remainder of the Directors may convene and elect on the majority of votes thereat, a Director to carry out the duties attaching to the office becoming vacant, to hold such office until the next meeting of shareholders.

With the exception of a candidate recommended by the Board of Directors or a Director whose term of office shall expire at a general meeting of shareholders, no candidate may be appointed unless three days at least before the date fixed for the meeting and twenty-two days at the most before this date a written declaration, signed by a shareholder duly authorised, shall have been deposited at the registered office of the Company, and in the terms of which he intends to propose the appointment of this person together with a written declaration, signed by the candidate in question, expressing the wish of the candidate to be appointed.

Art. 14. The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. Should the Chairman not be available at a meeting, the Deputy Chairman, or, in his absence, the Managing Director (if there is one), or in his absence, the most senior Director in office present at the meeting, shall act in his stead.

Art. 15. The Board of Directors shall convene on the notice of the Chairman of the Board of Directors, or the Managing Director (if there is one) or of any two Directors.

Meetings shall be held at the place, on the day and at the time set out in the convening notice.

The Board of Directors may only deliberate validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by telephone or by video conference or by proxy given in writing, by telegram, fax or e-mail.

A proxy may only be given to another Director, but a Director may receive and vote any number of proxies.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the Directors present or represented at a meeting.

Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director and which are continuously on-line. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telexes or faxes.

Any Director may, simultaneously with his office of Director, be employed by the Company in any other capacity (except the office of Auditor) or remunerated for a duration and on conditions that the Board of Directors shall determine and shall receive in respect thereof a special remuneration (by way of salary, commission, share in the profits or otherwise) to be determined by the Board, subject to ratification by the general meeting of shareholders, and such special remuneration shall be added to any remuneration provided for by virtue of, or arising from any other provision of, these Articles of Incorporation or pursuant to resolutions of shareholders adopted in a general meeting.

No Director may be counted for the quorum present, nor cast a vote in respect of Board resolutions, that shall relate to his own appointment to an office or position being remunerated within the Company or which shall lay down or amend the conditions thereof.

Any Director who, when a contract or an agreement shall be submitted for approval of the Board of Directors, has a personal interest contrary to that of the Company, must inform the Board of Directors and require that this information be entered in the minutes of the meeting. This Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement and he shall not be counted for purposes of whether a quorum is present. At the next meeting of shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company. The provisions of this paragraph shall not apply where a Director owns less than five percent of the Company or other entity whose contract or agreement with the Company is submitted for approval by the Board of Directors.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting.

Copies of or extracts from such minutes or of resolutions signed by all members of the Board shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by the Managing Director (if there is one) or by two Directors.

Art. 17. The Board of Directors has the widest powers to carry out any acts of management or of disposition that shall interest the Company. All that is not expressly reserved for the general meeting by law or by these Articles of Incorporation is *intra vires* the Board.

The Board may more particularly, and without the enumeration which follows being in any way exhaustive, make and enter into any contracts and acts necessary for the performance of any undertakings or business that shall interest the Company, decide upon any contributions, assignments, subscriptions, sleeping partnerships, associations, participation or financial interests relating to such business, receive any sums due and belonging to the Company, give a valid receipt therefore, make and authorise any withdrawals, transfers and disposition of funds, income, debts receivable or securities belonging to the Company.

The Board may take on lease, acquire, dispose of and exchange any immovable property and movable property necessary for its operations, lend or borrow on short or long term, even by way of the issue of debentures, with or without guarantee, assume any surety undertakings, constitute and accept any mortgage guarantee and otherwise, with or without stipulation of a similar procedure, waive any preferential rights, mortgage rights, avoidance actions and real rights in general; waive, with or without payment, any preferential mortgages or entries, as well as in respect of any orders,

registrations, distraints, attachments and other encumbrances whatsoever; discharge all official registrations, all of which with or without payment.

The Board shall represent the Company vis-a-vis third parties, authorities and governments and exercise any actions, both as plaintiff and as defendant, before any courts, obtain any judgments, decrees, decisions, awards and proceed therewith to execution, acquiesce, compound and compromise, in any event, in respect of any corporate interests.

Art. 18. The Board of Directors may delegate all or part of its powers, including the power to represent the Company in its daily business, either to an executive committee, whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents, who need not be shareholders in the Company. The Board shall decide the powers and remuneration attached to any such delegation of authority.

The Board of Directors may set up different committees including without limitation a management committee, an audit committee, a governance and nomination committee and a compensation committee. Each such committee shall be composed as the Board of Directors determines. The Board of Directors may appoint Directors as well as persons who are not Directors to the committees. The Board of Directors determines the purpose, powers and rules applicable to any such committee.

Any Director designated as the Managing Director of the Company shall be given all necessary powers as are required for purposes of the daily business and affairs of the Company.

The Board may also confer any special powers upon one or more attorneys of its choice.

Art. 19. Without prejudice to the performance of the duties delegated, any transaction which binds the Company must, to be valid, be signed by either the Chairman, the Managing Director (if there is one) or by two Directors. These signatories shall not be required to prove to third parties that they hold the powers under which they are acting.

Art. 20. No contract or other transaction between the Company and any other Corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a Director or employee of such other Corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contracts or other business.

All transactions, deeds and acts between the Company and any shareholder, or with any company which is directly or indirectly controlled by a shareholder, or which a shareholder has a direct or indirect interest in or a commercial relationship with, shall be carried out on an arm's length basis.

Art. 21. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceedings in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise, including appeals), actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a Court of competent jurisdiction or by the Board of Directors of the Company.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer of the Company may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer of the Company and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 21 may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 21.

Art. 22. The general meeting may allot to the directors fixed or proportional emoluments and fees which shall be recorded in the books under the heading of general expenses.

Chapter 4. General Meeting

Art. 23. The general meeting properly constituted represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstaining from voting.

The general meeting has the broadest powers to do or ratify all acts which concern the Company.

Art. 24. The annual general meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the fourth Friday in May. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first working day following, at the same time.

The annual general meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditors, vote on the adoption of such report and the accounts and on the distribution of profits, proceed to make all nominations required by the Articles of Incorporation, act on the discharge of the Directors and the Auditors, and take such further action on other matters that may properly come before such meeting.

Any other general meetings shall be held either at the registered office or at any other place stated in the convening notice made by the Board of Directors.

Art. 25. The Board of Directors shall be responsible for calling both ordinary and extraordinary general meetings.

The Board shall be obligated to call a general meeting, to be held within thirty (30) days after receipt of such request, whenever a group of shareholders representing at least one-tenth of the issued and outstanding shares entitled to vote thereat requests such a meeting in writing indicating the agenda thereof. General meetings may also be called by the Chairman or any two Directors, without prejudice to rights which may be granted by law to shareholders to propose additional items to the agenda of the meeting or to propose draft resolutions.

Art. 26. General meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, by a Director or other person appointed by the Board.

The agenda of general meetings shall be prepared by the Board. The agenda must be set forth in the convening notice for the meeting and no point not appearing on the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors.

The participants in the meeting may, if they deem fit, choose from their own number, two scrutineers. The other members of the Board of Directors present will complete the bureau of the meeting. A record will be taken of those shareholders present and represented, which will be certified as correct by the bureau.

Annual general meetings or extraordinary general meetings shall only be validly constituted and may only validly deliberate by complying with applicable legal provisions.

Notices for general meetings shall be given by advertisement in such media as selected by the Board of Directors and:

a) by e-mail to shareholders who have indicated in the Register an e-mail address, sent not later than twenty one (21) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed given when the e-mail was sent by the relevant Registrar or Agent; or

b) by mail, postage prepaid, to all holders of Common Shares, sent to the address recorded in the Register(s), and posted not later than twenty one (21) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed to be given when deposited in the mail as aforesaid.

Notices for a second meeting for lack of quorum at a first meeting and the related record date will be as determined by law.

General meetings, both ordinary and extraordinary, may convene and their discussions shall be valid, even if no previous notice of meeting has been given, on any occasion when all the shareholders entitled to vote thereat shall be present or represented and agree to discuss the matters shown in the agenda.

A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder and the proxy holder may represent an unlimited number of shareholders. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any Director at least five (5) days before the date set for the meeting.

Proxies so deposited will remain valid and will be used at any postponed meeting for lack of quorum or pursuant to a resolution of the Board of Directors unless specifically revoked before the date of such postponed meeting.

The Board of Directors may also organise the possibility to vote by correspondence and supply adequate forms.

During meetings, each member of the meeting shall have as many votes as the number of Common Shares that he represents, both in his name and as proxy.

Art. 27. The Board of Directors may fix in advance a date, not exceeding such period as may be provided by law preceding the date of any meeting of shareholders or the date for the payment of any dividend or the date for the allotment of rights or the date when any change or conversion or exchange of shares shall go into effect, or may fix a date in connection with obtaining any consent of shareholders, as a record date for the determination of the shareholders entitled to notice of any such meeting, or to receive payment of any such dividend, or to receive any such allotment of rights, or to exercise the rights in respect of any such change, conversion or exchange of shares or to give such consent notwithstanding any transfer of any Common Shares on the register of the Company after any such closing or record date.

Notwithstanding the provisions of the foregoing paragraph of this Article 27, the fixing of a record date shall be in conformity with the law and the requirements of any exchange(s) on which the Common Shares of the Company may be listed.

Any shareholder who is not a natural person may give a power of attorney to an authorised agent duly authorised for this purpose.

The Board of Directors may organise participation of the Shareholders in general meeting by electronic means.

Chapter 5. Trading Year, Annual Report, Audit, Distribution of Profits and the Reserves

Art. 28. The Company's financial year shall begin on the first day of December and end on the 30th day of November in each year.

Art. 29. Each year, for the financial year ended on the 30th day of November, the Board of Directors shall prepare a balance sheet of assets and liabilities and a profit and loss account and to the extent required by law consolidated financial statements. The necessary amortisations must be made.

The Board of Directors report shall be annexed to such balance sheet and to the extent required by law to such consolidated and unconsolidated balance sheets and consolidated and unconsolidated profit and loss accounts and these reports and documents shall contain the details required by law.

Such financial statement shall be audited by the independent Auditors nominated by the shareholders in general meeting.

A copy of all such documents together with the independent auditors report shall be forwarded, at least twenty one (21) days before the date fixed for the general meeting to which they are to be submitted, to all shareholders.

Art. 30. The favourable surplus on the unconsolidated balance sheet, after deduction of general and operational expenses, corporate charges and necessary amortisation, shall be the profit of the Company.

The net profit thus arrived at, shall be subject to a deduction of five (5) percent, to be allocated to a legal reserve fund; this deduction will cease to be obligatory when the reserve fund reaches one-tenth of the issued stated share capital. Any paid-in surplus may be allocated to the legal reserve or may be applied towards the payment of dividends on Common Shares or to offset capital losses (whether realised or unrealised) or to capitalise the par value of any free Common Shares.

The allocation of the balance of the profit shall be determined annually by the ordinary general meeting on the basis of recommendations made by the Board of Directors.

This allocation may include the distribution of dividends, of bonus shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds, contingency provisions, and also carrying the balance forward to the account for the next financial year.

Dividends which may be allocated on Common Shares shall be paid at the places and on the dates decided by the Board of Directors.

The General Meeting may authorise the Board of Directors to pay dividends in any other currency from that in which the balance sheet is drawn up and make to a final decision on the exchange rate of the dividend into the currency in which payment will actually be made.

The Board of Directors may also under the conditions laid down by law pay interim dividends in cash or in kind (including by way of free shares).

Art. 31. The general meeting shall hear the reports of the Board of Directors and the independent Auditors and shall discuss and approve the consolidated and unconsolidated balance sheets.

After the consolidated and unconsolidated balance sheets have been approved, the general meeting shall take a special vote on the discharge of the Directors. This discharge is only valid if the consolidated and unconsolidated balance sheets contain no omission or false declaration which conceals or misrepresents the true situation of the Company, and as to acts made ultra vires the Articles of Incorporation or the law, only if such acts have been specifically pointed out in the convening notice.

Chapter 6. Dissolution, Winding up

Art. 32. At any time an extraordinary general meeting may, on the recommendation of the Board of Directors, resolve upon the liquidation and winding up of the Company. In such an event, the extraordinary general meeting shall decide upon the method of liquidation and nominate one or more liquidators whose task shall be to realise all movable and immovable assets of the Company and to extinguish all liabilities. It shall, after the discharge and satisfaction of all liabilities, set aside from the net assets resulting from liquidation the sum needed to reimburse the amount of the Common Shares paid up and unredeemed. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Common Shares.

Chapter 7. Restriction on Certain Shareholdings

Art. 33.

(a) In recognition of the fact that certain shareholdings may threaten the Company with Imminent and Grave Damage (as defined hereinafter), including but not limited to that arising from adverse tax consequences, a hostile takeover attempt or adverse governmental sanctions, the following restrictions shall apply to all persons who become Shareholders:

- no U.S. Person (as defined hereinafter) shall own, directly or indirectly, more than 9.9% of the Common Shares; and
- all Shareholders of any single country may not own, directly or indirectly, more than 49.9% of the Common Shares, in the aggregate.

(b) For the purposes of implementing and enforcing the terms hereof the Board of Directors may, and may instruct any Director, officer or employee of the Company, to do any one or more of the following to the extent deemed appropriate:

(i) decline to issue any Common Shares and decline to register any transfer of Common Shares where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such Common Shares by a Person who is precluded from holding Common Shares or acquiring additional Common Shares in the Company;

(ii) at anytime require any Person whose name is entered in, or any Person seeking to register the transfer of Common Shares on, the Register(s) to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a Person who is precluded from holding Common Shares or a proportion of the capital of the Company;

(iii) where it appears to the Board that any person who is precluded in whole or in part from holding Common Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other Person, is a beneficial owner of Common Shares in excess of the amount such Person is permitted to hold, compulsorily purchase from any such shareholder or shareholders any or all Common Shares held by such shareholder as the Board may deem necessary or advisable in order to satisfy the terms of these Articles of Incorporation; and

(iv) decline to accept the vote of any Person who is precluded from holding Common Shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company in respect of the Common Shares which he is precluded from holding.

(c) Any purchase pursuant to subsection (b) above shall be effected in the following manner:

(i) The Company shall serve a notice (hereinafter called a "Purchase Notice") upon the shareholder or shareholders appearing in the Register(s) as the owner of the Common Shares to be purchased, specifying the Common Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Common Shares, and the place at which the purchase price in respect for such Common Shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder or shareholders by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to each such shareholder at its latest address known to the Company or appearing in the Register(s). The said shareholders shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of entry or other evidence of ownership in respect of the Common Shares specified in the Purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, each such shareholder shall cease to be the owner of the Common Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register (s).

(ii) The price at which the shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called the "purchase price") shall be an amount equal to the lesser of (A) the aggregate amount paid for the shares (if acquired within the preceding twelve months from the date of any such Purchase Notice) or (B) in case the Common Shares shall be listed on any exchange or otherwise quoted in any market (including, but not limited to, the National Association of Securities Dealers Automated Quotation System in the United States), the last price quoted for the Common Shares on the business day immediately preceding the day on which the notice is served, or if the shares shall not be so listed or quoted, the book value per Common Share determined by the independent Auditors of the Company for the time being on the date as of which a balance sheet was most recently prepared prior to the day of service of the Purchase Notice; provided, however, that the Board may cause the amount calculated under clause (B) hereof to be paid in situations where clause (A) would otherwise apply and would result in a lower purchase price if the Board determines that inequities would otherwise result after taking into account the following as to any such shareholder so affected: (1) length of time the affected Common Shares were held; (2) the number of Common Shares so affected; (3) whether such shareholdings would have resulted in Imminent and Grave Damage to the Company and the circumstances relating thereto; and (4) any other situations or circumstances which the Board may legally consider in making such a determination, subject to the condition that, if the regulations governing the listing of the shares on any exchange or market restrict the price or other terms on which such shares may be repurchased, the price calculated pursuant to this Article 33(c)(ii) shall only apply to the extent that such price conforms with such regulations and if the price calculated pursuant to this clause does not so conform the price paid for the shares shall be the highest price that can be paid for such shares which is consistent with such regulations.

(iii) Payment of the purchase price will be made to the owner of such Common Shares in U.S. Dollars except during periods of U.S. Dollar exchange restrictions (in which case the currency of payment shall be at the Board's discretion) and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg, the United States or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates (if any) or the

confirmation of entry or other evidence of ownership representing the Common Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid, no Person interested in the Common Shares specified in such Purchase Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the documents as aforesaid.

(d) For the purposes of this Article 33, any Person holding Common Shares in its name solely as depositary or nominee in the ordinary course of its business and without any beneficial interest therein shall not be deemed to be a holder of such Common Shares, provided such depositary shall disclose the name and particulars of the beneficial owner of such Common Shares immediately upon request by the Company.

Chapter 8. Definitions

Art. 34. For the purpose of these Articles of Incorporation.

(a) An "Affiliate" of, or a Person "affiliated" with, a specified Person, is a Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the Person specified.

(b) The term "Associate" used to indicate a relationship with any Person, means (i) any corporation or organisation (other than the Company or a subsidiary of the Company) of which such Person is an officer or partner or is, directly or indirectly, the beneficial owner of ten (10) percent or more of any class of equity securities, (ii) any trust or other estate in which such Person serves as, trustee or in a similar fiduciary capacity, and (iii) any relative or spouse of such Person, or any relative of such spouse, who has the same home as such Person or who is a director or officer of the Company or any of its parents or subsidiaries.

(c) "Imminent and Grave Damage" shall have the meaning given thereto under the Luxembourg Company Law of August 10, 1915, as amended.

(d) "Person" means any individual, firm, corporation or other entity, and shall include any Affiliate or Associate of such Person and any Group comprised of any Person and any other Person with whom such Person or any Affiliate or Associate of such Person has any agreement, arrangement or understanding, directly or indirectly, for the purpose, of acquiring, holding, voting or disposing of Shares.

(e) "Subsidiary" means any corporation with respect to which the Company beneficially owns securities that represent a majority of the votes that all holders of securities of such corporation can cast with respect to elections of directors.

(f) "U.S. Person" means (a) an individual who is a citizen or resident of the United States; (b) a corporation, partnership, association or other entity organised or created under the laws of the United States or any state or subdivision thereof; (c) an estate or trust subject to United States federal income tax without regard to the source of its income; (d) any corporation or partnership organised or created under the laws of any jurisdiction outside of the United States if any of its shareholders or partners are, directly or indirectly, U.S. Persons as defined under clauses (a) through (c) above; (e) any trust or estate, the income of which from sources without the United States which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States is not inclusive in gross income for United States Federal income tax purposes, with respect to which there is a beneficiary which is a U.S. Person as defined under clauses (a) through (c) above; or (f) any corporation organised or created under the laws of any jurisdiction outside the United States, any of the outstanding capital stock of which is subject to an option to acquire such stock held directly by a U.S. Person as defined in clauses (a) through (c) above, and "United States" and "U.S." means the United States of America, its territories, possessions and areas subject to its jurisdiction.

(g) References to "dollars", "U.S. dollars" or to "cents" shall mean the currency of the United States of America.

(h) References to "free" shares shall be to Common Shares issued pursuant to the terms hereof without cash consideration, e.g., in the case of share dividends.

Chapter 9. Miscellaneous

Art. 35. In any case not governed by these Articles of Incorporation, ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders of the Company shall be governed by Luxembourg law in particular the Company Law of August 10, 1915, as amended and the Luxembourg law introducing the Directive 2007/36/EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain shareholders in listed companies (the "Directive").

In the event that any one or more provisions contained in these Articles of Incorporation shall, for any reason, be held to be invalid, illegal, or unenforceable in any respect, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other provision of these Articles, and the Articles shall be construed as if such invalid, illegal or unenforceable provision were not contained herein.

Art. 36. In order not to unduly limit the rights and prerogatives of the Company resulting from the introduction of the Directive and amendments and improvements resulting from a restatement of the company law, (the "amendments") each time the Directive as enforced and the Restated Company law contain provisions which are not contemplated by these Articles of Incorporation, the Board of Directors has authority to provide such rules and procedures for the implementation of the rights and prerogatives resulting therefrom, even if such provisions are at variance to these Articles of Incorporation, as long as they (i) are not formally prohibited by the Articles of Incorporation or (ii) do not require formal amendments to the Articles or (iii) do not rule differently the authority to apply such amendments.

Chapter 10. Transitional Provisions in respect of Class A Shares

Art. 37. Class A Shares are non-voting shares and, except as set forth below in this Article 37, shall be entitled to only those rights as are granted by applicable law.

The holders of any issued Class A Shares shall be entitled to any notice of general meeting in accordance with the provisions of Article 26, paragraph two hereof.

In the event of issuance of Class A Shares, at the time of payment of any dividends, the priorities of payment of dividends set forth in Article 30, paragraph four hereof, shall be modified to read, and shall be construed, as follows:

- ten percent (10%) of the par value thereof (i.e. U.S. \$2.00 per share) to Class A Shares as a preferred dividend;
- U.S. \$0.20 per share to Common Shares; and
- thereafter, Common Shares and Class A Shares shall participate equally in all further amounts.

In the event of issuance of Class A Shares, at the time of a liquidation of the Company, the priorities set forth in Article 32 shall be modified to read, and shall be construed, as:

- Class A Shares to the extent, if any, of accrued, unpaid and preferred dividends on such shares, and thereafter ratably to the full aggregate issuance price thereof;
- Common Shares ratably to the extent of the par value thereof (i.e. U.S. \$2.00 per share);
- Common Shares ratably to the full aggregate issue price thereof; and
- thereafter, Common Shares and Class A Shares shall participate equally in all remaining assets.

This Article 37 and all of the rights granted to the Class A Shares hereunder shall expire, without any further action of the Company, on December 31, 2010.

The restated Articles of Association were approved as follows:

FOR: 71,981,459

AGAINST: 224,984

ABSTENTION: 397,134.

The Resolution was thus approved.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed at 12.40 hours.

WHEREOF AN ACT, done and signed at Luxembourg, on the date first above mentioned.

The undersigned notary, who knows the English language, states that, at the request of the party appearing before him, the present deed is drawn up in English, followed by a French translation; at the request of the same party and in the event of divergences between the English text and the French translation, the English text shall prevail.

And after having read and interpreted to the members of the Bureau and the proxyholders, who are known to the notary as regards their surnames, usual forenames, status and places of residence, all signed the present original with the notary.

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de février,

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Acergy S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.172,

constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 28 avril 1993, numéro 190.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Léonie GRETHEN en remplaçant de Maître Blanche MOUTRIER en date du 4 août 2009, publié au Mémorial du 3 septembre 2009, numéro 1697.

L'assemblée générale a été ouverte à 12.00 heures et a été présidée par M. Alistair Peel, Company Secretary, résidant 200 Hammersmith Road, London W6 7DL, Royaume-Uni (le "Président").

Ont été nommés, en tant que secrétaire Me Toinon Hoss, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, et comme scrutateurs Mme Chantal Mathu, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, et Me Max Becker, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, ont été nommés comme scrutateurs. Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Il apparaît du registre principal détenu par SGG S.A. et le registre auxiliaire détenu par DnB NOR Bank ASA d'Oslo, produits à l'Assemblée ensemble avec les procurations dûment remplis dans la période légale que 71.981.459 Actions Ordinaires de 194.953.972 Actions Ordinaires émises et 183.126.035 Actions Ordinaires en circulation en date du 30 octobre 2009 étaient représentées.

2. L'avis de convocation de l'Assemblée a été publié conformément aux conditions légales dans deux journaux quotidiens luxembourgeois, le "Tageblatt" et le "Luxemburger Wort", et dans le "Mémorial C" du 15 janvier 2010 et du 30

janvier 2010 ainsi que démontré par les documents présentés à l'Assemblée et conformément à l'article 26 des Statuts (i) l'avis de convocation de l'Assemblée, ensemble avec une procuration, une lettre d'explication et une enveloppe-réponse d'affaire ont été adressés aux actionnaires ordinaires des registres de la Société au 30 octobre 2009 et (ii) l'avis de convocation, ensemble avec une procuration, une lettre d'explication et une enveloppe-réponse d'affaire a également été adressés aux détenteurs de American Depositary Shares (ADSs) (chacune représentant une Action Ordinaire de la Société) du registre de "Deutsche Bank Trust Company Americas", dépositaire pour les ADSs, au 30 octobre 2009.

3. En vue de participer à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, les Actions Ordinaires représentées respectent les conditions légales et réglementaires.

4. L'agenda de l'assemblée générale est le suivant:

L'assemblée a décidé de modifier plusieurs articles mentionnés ci-dessous:

(i) d'approuver la recommandation du Conseil d'Administration de la Société d'adopter les Statuts modifiés tels que résumés dans la lettre annexée du Président basée au 15 janvier 2010.

5. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement. Lesdites procurations, signées ne varietur par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

6. Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente Assemblée a été régulièrement convoquée et a le pouvoir légal de délibérer valablement et d'agir quelque soit la portion du capital représentée, étant donné qu'une assemblée convoquée pour le 17 décembre 2009 n'a pas pu délibérer faute de quorum.

Ces faits ayant été exposés par le Président et reconnus exacts par les membres de l'assemblée générale, le Président a soumis au vote des membres de l'assemblée générale les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver la recommandation du Conseil d'Administration de la Société d'adopter les Statuts modifiés tels que résumés dans la lettre du Président du 15 janvier 2010 et de modifier plusieurs articles mentionnés ci-dessous: - L'article trois (3), l'article cinq (5), l'article huit (8), l'article onze (11), l'article douze (12), l'article treize (13), l'article quatorze (14), l'article quinze (15), l'article dix-huit (18), l'article vingt (20), l'article vingt-deux (22), l'article vingt-quatre (24), l'article vingt-cinq (25), l'article vingt-six (26), l'article vingt-sept (27), l'article vingt-huit (28), l'article vingt-neuf (29), l'article trente et un (31), l'article trente-deux (32), l'article trente-trois (33), l'article trente-quatre (34), l'article trente-cinq (35) et d'interposer un nouvel article trente-six (36).

Statuts modifiés:

Chapitre 1^{er} . Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué une société de droit luxembourgeois sous la forme d'une société anonyme.

Elle aura la dénomination de "Acergy S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; une telle mesure n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert du siège social sera prise et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société, habilité à engager celle-ci pour les actes de gestion courants et journaliers.

Le Conseil d'Administration pourra également établir des bureaux, des sièges administratifs, des agences et des filiales en tout endroit jugé opportun, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet d'investir dans des filiales qui fourniront des services de construction sous-marine, de maintenance, d'inspection, d'étude et d'ingénierie, principalement pour l'industrie offshore du pétrole et du gaz.

De manière plus générale, la Société aura pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangère, moyennant acquisition par participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen de tous actions, effets, obligations, bons ou titres; l'acquisition de brevets et de licences qu'elle administrera et exploitera; elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie, pourvu que ces emprunts ne soient utilisés que dans le cadre de l'objet de la Société, de ses filiales ou des sociétés associées ou affiliées à la Société; de manière générale, elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement liées à ces objets.

Disposition transitoire

Jusqu'au premier des événements suivants, soit jusqu'à (1) minuit du 31 décembre 2010 ou (2) jusqu'à la renonciation au régime spécifique prévu par la loi sur les sociétés holding du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf conformément à une décision du Conseil d'Administration - y étant dûment autorisé par les actionnaires lors de l'assemblée générale - le paragraphe qui précède comprendra la disposition qui suit:

en restant toutefois dans les limites prévues par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Le Conseil d'Administration est autorisé par l'assemblée du 16 février 2010 à supprimer la disposition après la survenance d'un des deux événements envisagés.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée. Elle pourra être liquidée conformément aux dispositions légales en la matière.

Chapitre 2. Capital, Actions, Emprunts Obligataires

Art. 5. Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent soixante millions de Dollars des États-Unis (460.000.000 US \$), représenté par deux cent trente millions (230.000.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis (2 US \$) chacune. Toute Action Ordinaire autorisée non émise se périmerà cinq (5) ans après la publication des Statuts ou d'une quelconque modification des Statuts au Mémorial.

Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent sept mille neuf cent quarante-quatre Dollars des États-Unis d'Amérique (389.907.944 US \$) représenté par cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-douze (194.953.972) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2 US \$) chacune, toutes entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) pourra (pourront) émettre de temps en temps des actions contre des apports en nature ou en numéraire dans les limites du capital autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit de préemption relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Le Conseil d'Administration pourra supprimer le droit de préemption des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier:

a) L'émission d'Actions Ordinaires au comptant, soit dans une émission privée, soit dans une offre publique au prix déterminé par le Conseil d'Administration de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur du marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société) afin d'élargir ou de diversifier la base des actionnaires par l'entrée de nouveaux investisseurs, et

b) L'émission ou l'offre d'émettre des Actions Ordinaires en relation avec des participations, financements, projets d'association ou autres propositions stratégiques, stratégies ou projets et/ou la sécurisation du financement si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur du marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société), à condition qu'il n'y ait pas d'émission d'Actions Ordinaires conformément aux sous-sections (a) ou (b) précitées, à un prix inférieur à soixante-quinze pourcent (75%) de la valeur du marché, déterminée en fonction de la valeur du prix de clôture pour des Actions Ordinaires à la Bourse d'Oslo (ou la valeur moyenne du prix de clôture pour des American Depositary Shares (ADSs) au Nasdaq Stock Market, inc., le cas échéant) pour les dix jours de bourse les plus récents précédant une telle émission, et sous condition que toutes les Actions Ordinaires seront émises par ailleurs suivant les termes et conditions décrits dans le rapport par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale tel que prévu par la loi, y compris le cas où le prix d'émission est inférieur à "la valeur nominale" de l'Action Ordinaire (US \$ 2,00), le Conseil d'Administration sera autorisé de procéder à une telle émission et de transférer du compte des "primes d'émission" ("réserves disponibles") au compte "valeur nominale" de la Société la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission d'une telle action, pareille démarche à entreprendre étant valable pour une période supplémentaire de 5 ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2009.

Chaque fois que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) aura (auront) émis des Actions Ordinaires autorisées et en aura (auront) accepté le paiement, le présent Article sera modifié pour refléter le résultat d'une telle émission, et la modification sera documentée par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s).

En sus des Actions Ordinaires autorisées, telles que mentionnées ci-avant, il sera également autorisé un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de U.S. \$ 2,- chacune. Ces Actions de Catégorie A ont été autorisées aux seules fins des options consenties au titre des plans d'option sur titres de la Société relatifs aux actions de la Société et ne pourront être utilisées à d'autres fins. Les droits, privilèges et priorités de ces Actions de Catégorie A sont stipulés à l'Article 37 des présentes. Toutes ces Actions de Catégorie A seront converties en Actions Ordinaires dès leur émission. Ces Actions de Catégorie A n'existeront que pour la durée stipulée à l'Article 37 des présentes et viendront à expiration, sans autre action, à cette date. Avant cette date, toutes les Actions de Catégorie A autorisées mais non émises périmeront cinq (5) ans après la publication des Statuts ou d'une quelconque modification des Statuts au Mémorial, sous réserve de leur prolongation jusqu'à la date d'expiration finale, telle que prévue par l'Article 37 des présentes.

Art. 6. Toute prime d'émission versée en sus de la valeur nominale des Actions sera transférée à un compte d'agios.

Art. 7. Les Actions Ordinaires entièrement libérées ne seront soumises à aucune restriction quant à leur transfert; en revanche, elles seront soumises aux restrictions en matière d'actionnariat stipulées à l'Article 33 ci-dessous.

Art. 8. Les Actions Ordinaires ne pourront être émises que sous forme nominative.

Des certificats d'actions nominatives seront seulement délivrés si les règles ou la réglementation des bourses auprès desquelles les Actions Ordinaires sont cotées le requièrent. Les certificats d'actions seront signés à la main ou par facsimile par deux administrateurs de la Société. Les confirmations de l'inscription dans le registre des actionnaires (le "Registre") ou d'autres preuves de propriété seront délivrées pour les Actions Ordinaires et auront la forme et porteront les inscriptions et numéros d'identification décidées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra exiger l'authentification obligatoire des certificats d'actions par le(s) préposé(s) au registre de la Société ou agents d'authentification.

Toutes les Actions Ordinaires de la Société seront inscrites au(x) Registre(s) sous forme papier ou électronique, tenu(s) par ou sous l'autorité des personnes désignées à cette fin par la Société ou autres agents. Ce(s) Registre(s) contiendra (contiendront) le nom de chaque actionnaire, sa résidence et/ ou domicile élu, le nombre d'Actions Ordinaires détenues par lui et toute autre information requise par la loi en vigueur.

La Société pourra désigner des préposés au registre ou des agents dans différentes juridictions, lesquels tiendront chacun un registre séparé pour les Actions Ordinaires y figurant, et les détenteurs d'Actions Ordinaires pourront choisir d'être inscrits à l'un des Registres et d'être transférés de temps en temps d'un Registre à un autre Registre. Le transfert au Registre tenu au siège social de la Société à Luxembourg pourra être demandé à tout moment par un quelconque actionnaire.

En cas de transferts d'Actions Ordinaires, de nouvelles confirmations d'inscription ou autres preuves de propriété relatifs aux Actions Ordinaires transférées ou retenues seront émis sans frais dans chaque cas.

Les transferts d'Actions Ordinaires s'opéreront moyennant remise au préposé au Registre ou aux agents mandatés appropriés de la confirmation d'inscription ou autres preuves de propriété ensemble avec une déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment habilités à cet effet, dans chaque cas sous la forme et avec la preuve de pouvoir jugées satisfaisantes par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'Article 11 ci-dessous, la Société pourra considérer la personne au nom de laquelle les Actions Ordinaires sont inscrites au(x) Registre(s) comme le propriétaire légitime des Actions Ordinaires. La Société sera entièrement déchargée de toute responsabilité envers des tiers en rapport avec ces Actions, et pourra passer outre aux droits, intérêts et prétentions que ces tierces personnes pourraient faire valoir au sujet de ces Actions Ordinaires; la disposition qui précède ne saurait toutefois priver une personne du droit qu'elle aurait de demander l'inscription ou une modification de l'inscription d'Actions Ordinaires.

Au cas où un détenteur d'Actions Ordinaires ne fournirait pas d'adresse à laquelle tous les avis ou informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le(s) Registre(s), et l'adresse de ce détenteur sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse consignée de temps en temps au registre par la Société, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une autre adresse à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite au(x) Registre(s) moyennant avis adressé par écrit au préposé dudit Registre.

Le cas échéant, les certificats d'Actions Ordinaires perdus, volés ou abîmés seront remplacés par le préposé au Registre qui aura initialement émis les certificats d'actions, contre présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, à condition que les certificats d'actions abîmés soient remis avant la délivrance de nouveaux certificats d'actions.

Art. 9. Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote à chaque assemblée générale des actionnaires, sauf disposition contraire des présents Statuts et de la loi applicable.

Art. 10. Sans préjudice des dispositions de l'Article 5 des présentes, le capital social autorisé ou émis pourra être augmenté en une ou plusieurs tranches par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents statuts ou de la manière prévue par la loi en vigueur.

Art. 11. Les Actions Ordinaires seront indivisibles à l'égard de la Société. Sauf instruction contraire reçue par le préposé au Registre ou agent mandaté, seulement le premier actionnaire-titulaire inscrit au Registre sera reconnu pour le droit de vote ou autres droits afférents aux Actions Ordinaires et cet actionnaire-titulaire recevra seul les communications et notifications de la Société.

Par dérogation à ce qui précède, la Société aura l'autorité de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'actionnaire-titulaire de cette (ces) Action (s) Ordinaire(s).

La même règle peut être appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste, à moins que les documents soumis à la Société stipulent différemment.

La Société n'émettra pas de fractions d'Actions Ordinaires. Le Conseil d'Administration aura le droit discrétionnaire de décider sur le sort des fractions et autres droits, les problèmes légaux ou réglementaires ou les difficultés ayant trait aux exigences des différents organismes de régulation ou des bourses ou relatifs à tous problèmes ou difficultés pratiques dans tout territoire étranger et pourvoir au paiement en espèces.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra décider l'émission de bons et d'obligations et contracter des prêts convertibles en Actions Ordinaires ou échangeables en d'autres titres participatifs ou titres obligataires, assortis ou non de droits de souscription ou de bons attachés, lesquels pourront être au porteur ou de toute autre forme, de toute coupure et payables en toute devise.

Le Conseil d'Administration fixera le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le prix de conversion et de remboursement et toutes les autres conditions et modalités évoquées. Nonobstant les dispositions des articles 5a et 5b, le Conseil a plein pouvoir dans la détermination du prix de conversion.

Si des certificats pour des bons ou obligations seront émis, ils seront signés par deux administrateurs de la Société, manuellement ou par facsimile.

Chapitre 3. Administration

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration sera composé de trois (3) membres au moins, élus conformément aux dispositions du présent Article 13.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans, suivant décision de l'assemblée.

La Société pourra, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, révoquer tout administrateur avant le terme de son mandat, sans préjudice d'un contrat entre la Société et un tel administrateur. Une telle révocation ne préjudiciera en rien les prétentions que cet administrateur pourrait faire valoir en vue de l'indemnisation prévue par l'article 21 ou en raison de la rupture d'un contrat conclu entre lui et la Société.

Les administrateurs sont rééligibles. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur échéance, au-cours de laquelle leurs successeurs auront été élus et qu'au-moins trois administrateurs auront accepté leur mandat.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour exercer les fonctions liées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

A l'exception d'un candidat recommandé par le Conseil d'Administration ou d'un administrateur dont le mandat expirerait lors d'une assemblée générale des actionnaires, aucun candidat ne pourra être désigné, à moins qu'un actionnaire dûment autorisé n'ait déposé, trois jours au moins et vingt-deux jours au plus avant la date fixée pour l'assemblée, une déclaration écrite et signée par sa main au siège social, dans laquelle il déclare proposer la nomination de cette personne, ensemble avec une déclaration écrite, signée par le candidat en question, exprimant le désir d'être élu.

Art. 14. Le Conseil d'Administration élira un président en son sein. En l'absence du président à une réunion, le vice-président, ou, à défaut, l'administrateur-délégué (s'il en existe un) ou, en l'absence de celui-ci, l'administrateur en fonction le plus ancien en rang présent à l'assemblée assumera la présidence.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président du Conseil d'Administration ou de l'administrateur-délégué (s'il en existe un) ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiendront au lieu, jour et heure fixés dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe aux délibérations en votant personnellement, par téléphone, par visioconférence ou par procuration donnée par écrit, par télégramme, par fax ou par courriel.

Une procuration ne pourra être donnée qu'à un autre administrateur, mais un administrateur peut recevoir et voter n'importe quel nombre de procurations.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être valablement tenues à toute heure et dans toutes les circonstances par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen, permettant l'identification des administrateurs concernés et restant connectés sans interruption. Un administrateur participant de cette manière sera considéré être présent à la réunion.

Des résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et la même efficacité que si elles avaient été prises à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une même résolution et pourront être établies par lettres, câbles, télex ou télécopies.

Tout administrateur pourra, parallèlement à sa charge d'administrateur, être employé par la Société en une quelconque autre qualité (à l'exception de la fonction de réviseur d'entreprise) ou rémunéré pour une durée et à des conditions que le Conseil d'Administration déterminera; il touchera de ce fait une rémunération spéciale (sous forme de salaire, commission, participation aux bénéfices ou de toute autre manière) à fixer par le Conseil d'Administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale des actionnaires, et une telle rémunération spéciale s'ajoutera à toute rémunération

prévue par ou résultant de toutes autres dispositions des présents statuts ou en vertu de décisions prises par les actionnaires lors d'une assemblée générale.

Aucun administrateur ne pourra être pris en considération pour le quorum ni émettre un vote dans des décisions relatives à sa propre nomination à une charge ou position rémunérée au sein de la Société ou qui en arrêteraient ou modifieraient les conditions.

Tout administrateur qui, lors de la soumission d'un contrat ou d'un accord à l'approbation du Conseil d'Administration, aurait un intérêt personnel contraire à celui de la Société, devra en informer le Conseil d'Administration et demander que cette information soit consignée au procès-verbal de la réunion. Cet administrateur ne pourra ni délibérer ni voter sur pareil contrat ou accord et il ne sera pas pris en considération pour le quorum. A la prochaine assemblée générale des actionnaires et avant tout vote sur une autre décision, il y aura lieu de faire un rapport sur tout contrat ou accord dans lequel un administrateur aura eu un intérêt contraire à celui de la Société. Les stipulations de ce paragraphe ne s'appliqueront pas dans le cas où un administrateur posséderait moins de cinq pour cent de la Société ou d'une autre entité, dont le contrat ou accord avec la Société est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président et le secrétaire de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou de résolutions signées par tous les membres du Conseil seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par l'administrateur-délégué (s'il en existe en) ou par deux administrateurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour exercer tous les actes d'administration et de disposition qui intéresseront la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale seront intra vires de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil pourra plus particulièrement, et sans que l'énumération qui suit ne soit exhaustive, faire et passer tous contrats et actes nécessaires pour l'exécution de toutes transactions ou affaires intéressant la Société, décider de tous apports, transferts, souscriptions, associations en commandite, associations, participations ou intérêts financiers relatifs à de telles affaires, recevoir toutes sommes dues et appartenant à la Société, en donner quittance valable, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, revenus, créances à recevoir ou titres appartenant à la Société.

Le Conseil pourra prendre à bail, acquérir, céder et échanger tous biens immobiliers et mobiliers nécessaires pour ses opérations, prêter ou emprunter à court ou à long terme, même par voie d'émission d'obligations avec ou sans garantie; assumer tous cautionnements, constituer ou accepter toute garantie hypothécaire ou autre, avec ou sans stipulation de procédure similaire, renoncer à tous droits préférentiels, droits hypothécaires, actions résolutoires et droits réels en général, renoncer avec ou sans paiement à toutes hypothèques ou inscriptions privilégiées et à tous mandats, inscriptions, saisies-exécutions, saisies-arrêts ou autres charges quelconques, rayer toutes inscriptions officielles, le tout avec ou sans paiement.

Le Conseil pourra représenter la Société vis-à-vis de tiers, des autorités et gouvernements et exercer toutes actions tant en demandant qu'en défendant devant tout tribunal, obtenir tous jugements, arrêts, décisions, sentences et procéder à leur exécution, les laisser prendre force de chose jugée, composer et transiger, dans tous les cas concernant les intérêts de la Société.

Art. 18. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, y compris le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière, soit à un comité exécutif formé parmi ses propres membres ou non, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération attachés à une telle délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut établir différents comités y compris, mais sans limitation; un comité de direction, un comité d'audit, un comité de gouvernance et de nominations et un comité de rémunération. Chaque comité sera composé de la manière déterminée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer des administrateurs ou des personnes qui ne sont pas des administrateurs aux comités. Le Conseil d'Administration détermine l'objectif, les pouvoirs et les règles applicables aux comités.

Tout administrateur désigné comme administrateur-délégué de la Société sera investi de tous les pouvoirs nécessaires aux fins de la gestion journalière des affaires et opérations de la Société.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 19. Sans préjudice de l'exécution des fonctions déléguées, toute transaction liant la Société, devra, à des fins de validité, être signée par le président, l'administrateur-délégué (s'il en existe un) ou par deux administrateurs. Ces signataires ne seront pas requis de justifier à l'égard de tiers les pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

Art. 20. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de la Société ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont administrateurs ou employés. Les administrateurs ou responsables de la Société qui sont administrateur, responsable ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou noue des relations d'affaires ne sauraient être, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, privés du droit de délibérer et voter sur ou d'intervenir dans toutes matières ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Tous transactions, actes et opérations entre la Société et un quelconque actionnaire ou avec une quelconque société directement ou indirectement contrôlée par un actionnaire ou dans laquelle un actionnaire possède un intérêt direct ou indirect ou avec laquelle un actionnaire est en relations d'affaires, seront exécutés selon le principe de l'autonomie de droit.

Art. 21. Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessus:

(i) toute personne qui est ou a été administrateur ou responsable de la Société sera indemnisée par la Société jusqu'à concurrence du montant maximum permis par la loi, de toutes obligations et de toutes dépenses raisonnablement exposées ou payées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur ou de responsable de la Société, et également de tous montants payés ou exposés en cas d'arrangement extrajudiciaire;

(ii) Les termes "demande", "action", "poursuite" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, à l'inclusion des instances d'appels), actuelles ou imminentes; les termes "obligations" et "dépenses" seront censés inclure sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, le coût du jugement, les montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou responsable

(i) pour une quelconque obligation envers la Société ou ses actionnaires née d'un préjudice intentionnel, de mauvaise foi, de faute grave ou d'un manquement caractérisé à ses devoirs dans le cadre de ses fonctions;

(ii) pour un quelconque acte au sujet duquel il aura finalement été jugé avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'arrangement extrajudiciaire, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration de la Société.

Le droit à indemnisation tel que défini dans le présent Article sera autonome et n'exclura pas d'autres droits futurs ou présents dans le chef de pareil administrateur ou responsable. Ce droit persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être administrateur ou responsable de la Société et passera aux héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs de ces personnes. Les présentes dispositions n'affectent en rien le droit à indemnisation qui pourrait exister dans le chef de tout autre membre du personnel de la Société, les administrateurs et les responsables inclus, en vertu d'un contrat ou de la loi.

Les dépenses occasionnées par la préparation et la représentation de la défense à toute demande, action, poursuite ou procédure, telles que décrites dans le présent Article 21, pourront être avancées par la Société avant le déboursement définitif, contre engagement de l'administrateur ou du responsable de rembourser le montant avancé, s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent Article 21.

Art. 22. L'assemblée générale pourra attribuer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des honoraires qui seront inscrits dans les livres de la Société sous le poste des frais généraux.

Chapitre 4. Assemblées Générales

Art. 23. L'assemblée générale valablement réunie représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent tous les actionnaires, également ceux qui sont absents, opposés ou qui se sont abstenus du vote.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous actes concernant la Société.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social le quatrième vendredi du mois de mai. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle examinera le rapport du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprise, elle votera sur l'approbation des rapports et des comptes ainsi que sur la distribution des bénéfices; elle procédera aux nominations requises par les statuts, elle donnera décharge aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprise et traitera de toutes autres questions qui pourront lui être soumises.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation envoyé par le Conseil d'Administration.

Art. 25. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil sera tenu de convoquer une assemblée générale, qui devra être tenue dans les trente (30) jours qui suivent la réception d'une demande afférente, chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième des actions avec droit de vote émises et en circulation le demandera par écrit en indiquant l'ordre du jour. Les assemblées générales pourront également être convoquées par le président ou par deux administrateurs, sans préjudice aux droits qui seraient attribués par la loi aux actionnaires leur permettant de proposer d'autres points à l'ordre du jour de l'assemblée ou de proposer des projets de résolutions.

Art. 26. Les assemblées générales seront présidées par le président ou, en son absence, par un administrateur ou par toute autre personne désignée par le Conseil.

L'ordre du jour des assemblées générales devra être dressé par le Conseil et indiqué dans l'avis de convocation pour l'assemblée. Tout point ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra être considéré, y compris la révocation et la nomination des administrateurs.

L'assemblée pourra, si elle l'estime opportun, choisir en son sein deux scrutateurs. Les autres membres présents du Conseil d'Administration compléteront le bureau de l'assemblée. Il sera tenu une liste des détenteurs d'actions présents ou représentés, qui sera certifiée conforme par le bureau.

Les assemblées générales annuelles ou les assemblées générales extraordinaires ne seront valablement constituées et ne pourront délibérer en bonne et due forme qu'en satisfaisant aux dispositions légales en vigueur.

Les convocations aux assemblées générales seront faites par annonce dans un support médiatique tel que choisi par le Conseil d'Administration et:

a) par courriel aux actionnaires qui ont indiqué dans le registre une adresse courriel, envoyé au plus tard vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Pareilles convocations seront censées remises quand le courriel aura été envoyé par le préposé au Registre ou agent concerné; ou

b) par lettre, courrier normal, affranchi, envoyé à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'adresse figurant au(x) Registre(s), et posté au plus tard vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les convocations ci-après seront censées faites au moment de la remise à la poste.

Les convocations pour une deuxième assemblée suite à l'absence de quorum à la première assemblée et la date limite y liée seront celles déterminées par la loi.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, pourront se réunir et délibérer valablement, même sans avis de convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires habilités à y voter seront présents ou représentés et accepteront de discuter des points figurant à l'ordre du jour.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire, et un mandataire pourra représenter un nombre illimité d'actionnaires. Les procurations écrites pour toute assemblée générale des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un administrateur au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Les procurations ainsi déposées resteront valables et seront utilisées pour chaque assemblée reportée suite à l'absence de quorum ou conformément à une résolution du Conseil d'Administration sauf si elles ont été explicitement révoquées avant la date d'une telle assemblée reportée.

Le Conseil d'Administration peut également organiser la possibilité de voter par correspondance et fournir des formulaires adéquats.

Pendant les assemblées, chaque membre de l'assemblée aura autant de votes que le nombre d'Actions Ordinaires qu'il représente, tant en son nom qu'en tant que mandataire.

Art. 27. Le Conseil d'Administration pourra fixer d'avance une date ne dépassant pas la période qui serait prévue par la loi avant la date d'une assemblée générale des actionnaires, ou la date du paiement d'un dividende, ou la date de l'attribution de droits, ou la date de réalisation d'un changement ou d'une conversion ou d'un échange d'actions, ou pourra fixer une date en rapport avec l'obtention d'un accord des actionnaires comme date limite pour la détermination des actionnaires ayant droit d'être convoqués à pareille assemblée générale, ou de recevoir paiement d'un tel dividende, ou de recevoir une attribution de tels droits ou d'exercer les droits en rapport avec un tel changement, une telle conversion ou un tel échange d'actions ou d'y consentir, nonobstant tout transfert d'Actions Ordinaires au Registre de la Société après un tel arrêt des livres ou une telle date limite.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent de cet Article 27 la fixation d'une date limite devra se faire en conformité avec la loi et les prescriptions de toute(s) bourse(s) où les Actions Ordinaires de la Société pourraient être cotées.

Tout actionnaire qui, n'est pas une personne physique pourra donner une procuration à un fondé de pouvoir dûment mandaté à cet effet.

Le Conseil d'Administration pourra organiser la participation des actionnaires à des assemblées générales par voie électronique.

Chapitre 5. Année Sociale, Rapport Annuel, Distribution de Bénéfices et Réserves

Art. 28. L'année sociale commencera le premier décembre et se terminera le trente novembre de chaque année.

Art. 29. Chaque année, pour la clôture de l'exercice social le 30 novembre, le Conseil d'Administration établira le bilan et un compte des profits et pertes et dans la mesure requise par la loi des comptes consolidés. Il y aura lieu de procéder aux amortissements nécessaires.

Le rapport du Conseil d'Administration sera annexé au bilan, et dans la mesure requise par la loi au bilan consolidé et non consolidé et au compte des profits et pertes consolidé et non consolidé, et ces rapports et documents contiendront les détails exigés par la loi.

Ces comptes seront audités par des réviseurs d'entreprise indépendants nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale.

Copie de tous ces documents ensemble avec le rapport des réviseurs d'entreprise indépendants devra être envoyée à tous les actionnaires, au moins vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale à laquelle ils devront être soumis.

Art. 30. Le solde excédentaire du bilan non-consolidé, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constituera le bénéfice de la Société.

Au moins cinq pour cent (5) du bénéfice net ainsi calculé seront affectés à un fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale aura atteint un dixième du capital déclaré émis. Tout excédent pourra être alloué à la réserve légale ou affecté au paiement de dividendes aux Actions Ordinaires ou à la compensation des pertes de capital (réalisées ou non) ou à la capitalisation de la valeur nominale de toutes Actions Ordinaires libres.

L'allocation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale ordinaire sur la base de recommandations faites par le Conseil d'Administrateurs.

Cette allocation pourra comprendre la distribution de dividendes, d'actions gratuites ou de droits de souscription, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions pour risques et le report à nouveau à l'année financière suivante.

Tous dividendes éventuellement alloués aux Actions Ordinaires seront distribués en temps et lieu fixés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale pourra autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes dans toute devise autre que celle dans laquelle le bilan est établi et à décider du taux de change du dividende dans la monnaie dans laquelle le paiement sera effectivement effectué.

Le Conseil d'Administration pourra également verser des dividendes intérimaires en numéraire ou en nature (y compris par des actions libres) sous respect des conditions prévues par la loi.

Art. 31. L'assemblée générale entendra les rapports du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprise indépendants et délibérera sur le bilan consolidé et sur le bilan non consolidé et les approuvera.

Après l'adoption du bilan consolidé et du bilan non consolidé, l'assemblée générale procédera à un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge ne sera valable que si le bilan consolidé et le bilan non consolidé ne contiennent ni omission, ni fausse déclaration dissimulant ou dénaturant la situation réelle de la Société; et quant aux actes passés ultra vires des statuts ou de la loi, que si de tels actes ont été spécialement signalés dans l'avis de convocation.

Chapitre 6. Dissolution, Liquidation

Art. 32. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire pourra, sur recommandation du Conseil d'Administration, décider la liquidation de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire décidera des modalités de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de réaliser toutes les valeurs mobilières ou immobilières de la Société et d'éteindre toutes dettes. Après extinction de toutes dettes, il sera prélevé sur les actifs nets résultant de la liquidation la somme nécessaire pour rembourser le montant des Actions Ordinaires libérées et non remboursées. Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation auront été réglées, le solde sera versé aux détenteurs des Actions Ordinaires.

Chapitre 7. Restrictions en Matière d'Actionariat

Art. 33.

(a) Etant donné que certaines participations peuvent menacer la Société d'un préjudice imminent et grave (tel que défini ci-après), incluant mais non pas limité à celui qui peut résulter de conséquences fiscales défavorables, d'une offre publique d'achat hostile ou de sanctions gouvernementales défavorables, les restrictions suivantes s'appliqueront à toutes personnes qui deviendront actionnaires:

- Aucun ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (tel que défini ci-après) ne pourra posséder directement ou indirectement plus de 9,9% des Actions Ordinaires; et

- Les actionnaires d'un seul et même pays ne pourront pas détenir directement ou indirectement plus de 49,9% des Actions Ordinaires au total.

(b) Pour les besoins de la mise en œuvre et de l'exécution de ces conditions, le Conseil d'Administration pourra prendre et instruire tout administrateur, responsable ou employé de la Société de prendre l'une quelconque ou plusieurs des mesures ci-après, tel que jugé approprié:

(i) refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'Actions Ordinaires, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer l'usufruit de ces Actions Ordinaires à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions Ordinaires ou à acquérir d'autres Actions Ordinaires de la Société;

(ii) demander à tout moment à toute personne figurant au Registre ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'Actions Ordinaires, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement étayés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en usufruit à une personne non autorisée à détenir des Actions Ordinaires ou une part du capital de la Société;

(iii) s'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une personne non autorisée en tout ou en partie à détenir des Actions Ordinaires de la Société; soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes, est l'usufruitier d'Actions Ordinaires en excès du montant que cette personne est autorisée à détenir dans la Société, procéder au rachat forcé de tout ou de

partie des Actions Ordinaires de tel(s) actionnaire(s) que le Conseil jugera nécessaire ou opportun pour satisfaire aux conditions de ces Statuts; et

(iv) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne non autorisée à détenir des Actions Ordinaires de la Société, en ce qui concerne les Actions Ordinaires qu'elle n'est pas autorisée à détenir.

(c) Tous achats conformément à la sous-section (b) s'effectueront de la manière suivante:

(i) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de rachat") à l'actionnaire ou aux actionnaires apparaissant au(x) Registre(s) comme étant propriétaire des Actions Ordinaires à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat pourra être envoyé à l'actionnaire ou aux actionnaires par lettre recommandée adressée à la dernière adresse connue à la Société ou à celle figurant dans le Registre. Les actionnaires en question seront obligés de remettre sans délai la confirmation d'inscription ou autre preuve de propriété relative aux Actions Ordinaires spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, chacun des actionnaires en question cessera d'être le propriétaire des Actions Ordinaires spécifiées dans l'avis de rachat, et son nom sera rayé du Registre;

(ii) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (appelé ci-après le "prix de rachat") sera égal à la valeur la plus basse (A) du montant total payé pour les actions (si elles ont été acquises endéans les douze mois précédant la date de l'avis de rachat) ou (B) au cas où les Actions Ordinaires sont cotées en bourse ou sur un quelconque autre marché (y inclus mais non limité à la National Association of Securities Dealers Automated Quotation System aux Etats-Unis), au dernier prix coté pour les Actions Ordinaires le jour ouvrable précédant immédiatement le jour auquel l'avis de rachat est envoyé ou, si les actions ne sont pas cotées, à la valeur comptable par Action Ordinaire déterminée par les réviseurs d'entreprise indépendants de la Société à la date la plus récente d'établissement du bilan avant la date d'envoi de l'avis de rachat; sous réserve toutefois que le Conseil d'Administration pourra faire payer le montant ci-dessus calculé sub (B) dans des situations dans lesquelles la clause (A) s'appliquerait normalement et mènerait à un prix d'achat plus bas, si le Conseil décide qu'il se produirait sinon des iniquités, après avoir pris en compte pour tout actionnaire ainsi touché (1) la durée pendant laquelle il détenait les Actions Ordinaires concernées; (2) le nombre d'Actions Ordinaires concernées; (3) si pareilles détentions d'actions risquent d'entraîner un préjudice imminent et grave pour la Société, et les circonstances afférentes; et (4) toutes autres situations et circonstances dont le Conseil d'Administration peut légalement prendre compte pour prendre pareille décision, étant en tant cas soumis à la condition que, si la réglementation gouvernant la cotation des actions sur une bourse ou sur un marché, restreint le prix ou d'autres termes selon lesquels de telles actions pourraient être rachetées, le prix calculé conformément à cet article 33 (c) (ii) s'appliquera uniquement dans la mesure où ce prix est conforme à cette réglementation et si le prix calculé conformément à cette clause n'est pas conforme, le prix à payer pour les actions sera le prix le plus élevé qui pourra être payé pour de telles actions en accord avec pareille réglementation.

(iii) Le paiement du prix de rachat au détenteur de ces Actions Ordinaires se fera en dollars des Etats-Unis, sauf en période de restriction de change des dollars des Etats-Unis (auquel cas le Conseil d'Administration déterminera librement la devise de paiement), et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg, aux Etats-Unis ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificat(s) représentatif(s) (s'il y en a) ou de la confirmation de l'inscription ou autre preuve de propriété des Actions Ordinaires indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix comme dit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les Actions Ordinaires mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer une action contre la Société et ses avoirs, sauf pour ce qui est du droit de l'actionnaire apparaissant comme propriétaire: des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) de la banque contre remise effective des documents tels que précisés ci-dessus;

(d) Pour les besoins de cet Article 33, aucune personne détenant des Actions Ordinaires en son nom uniquement comme dépositaire ou comme personne désignée dans le cours normal de ses affaires et sans aucun droit d'usufruit relatif à ces Actions Ordinaires, ne sera considérée comme détenteur de pareilles Actions Ordinaires, à condition que pareil dépositaire ait incessamment révélé le nom et les particularités de l'usufruitier de telles Actions Ordinaires sur demande de la Société.

Chapitre 8. Définitions

Art. 34. Pour les besoins des présents statuts:

(a) Un "affilié" de ou une personne "affiliée" à une personne spécifiée est une personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlée par, ou est soumise à un contrôle commun avec la personne spécifiée.

(b) Le terme "associé" utilisé pour indiquer une relation avec une quelconque personne signifie (i) toute société ou organisation (autre que la Société ou une filiale de la Société), dont cette personne est l'employée ou l'associée ou est directement ou indirectement l'usufruitier de dix (10) pour cent ou plus d'une quelconque catégorie d'actions, (ii) tout trust ou autre patrimoine, dans lesquels cette personne sert de fiduciaire ou exerce une fonction fiduciaire analogue, et (iii) tout parent ou conjoint de cette personne ou tout parent du conjoint habitant à la même adresse que cette personne ou ayant le statut d'administrateur ou d'employé de la Société ou de sociétés mères ou filiales.

(c) "Préjudice imminent et grave" aura la signification donnée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée.

(d) "Personne" signifie tout individu, firme, société ou autre entité, et inclut tout affilié ou associé d'une telle personne et tout groupe composé d'une quelconque personne et de toute autre personne avec laquelle cette personne ou un quelconque affilié ou associé de cette personne a, directement ou indirectement, un accord, arrangement ou une entente dans le but d'acquiescer, de détenir, de voter ou de disposer d'actions.

(e) "Filiale" signifie toute société, dans laquelle la Société détient à titre d'usufruit des actions représentant une majorité des voix comptant à tous les détenteurs d'actions de cette société pour la nomination des administrateurs.

(f) "Ressortissant des Etats-Unis" signifie (a) un individu qui est citoyen ou résident des Etats-Unis; (b) une compagnie, une société, une association ou une autre entité, constituée ou créée conformément aux lois des Etats-Unis ou d'un de ses Etats ou subdivisions; (c) tout patrimoine ou tout trust soumis à l'impôt fédéral des Etats-Unis sur le revenu, sans égard à la Source de ses revenus; (d) toute compagnie ou société constituée ou créée sous les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis, dans la mesure où l'un quelconque de ses actionnaires ou partenaires est directement ou indirectement ressortissant des Etats-Unis tel que défini sub (a) à (c) ci-avant; (e) tout trust ou patrimoine, dont le revenu en provenance de sources situées en dehors des Etats-Unis et non lié effectivement à un commerce ou à une affaire à l'intérieur des Etats-Unis n'est pas inclus dans le revenu brut pour les besoins de la détermination de l'impôt fédéral U.S. sur le revenu, dont le bénéficiaire est un ressortissant des Etats-Unis tel que défini ci-dessus sub (a) à (c); ou (f) toute société constituée ou créée sous les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis, dont les actions en circulation sont grevées d'une option d'achat d'actions directement ou indirectement détenues par un ressortissant des Etats-Unis tel que défini sub (a) à (c); et "Etats-Unis" et "U.S." signifient les Etats-Unis d'Amérique, ses territoires, possessions et les superficies soumises à sa juridiction.

(g) Les références à "dollars", "U.S. dollars" ou "cents" portent sur la monnaie des Etats-Unis d'Amérique.

(h) Les références à des actions "libres" concernent des Actions Ordinaires émises suivant les conditions des présentes sans contrepartie en espèces, par exemple dans le cas de dividendes en actions.

Chapitre 9. Divers

Art. 35. Dans tous les cas non réglés par les présents statuts, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société seront soumises à la loi luxembourgeoise, et notamment la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, et la loi luxembourgeoise introduisant la directive 2007/36/EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (la "Directive").

Au cas où une ou plusieurs dispositions des présents statuts serait pour une quelconque raison considérée comme invalide, illégale ou inefficace, une telle invalidité, illégalité ou inefficacité n'affectera en rien les dispositions restantes des statuts qui seront interprétés comme si pareille disposition invalide, illégale ou inefficace n'existait pas.

Art. 36. Afin de ne pas limiter indûment les droits et prérogatives de la Société résultant de l'introduction de la Directive et des modifications et améliorations résultant de la mise à jour de la loi sur les sociétés, (les "modifications") chaque fois que la Directive telle qu'appliquée et la loi sur les sociétés mise à jour contiennent des dispositions qui ne sont pas envisagées par les présents statuts, le Conseil d'Administration a l'autorité de prévoir de telles règles et procédures pour la mise en œuvre des droits et prérogatives qui en résultent, même si de telles dispositions divergent des présents statuts, aussi longtemps qu'elles (i) ne sont pas formellement prohibées par les statuts ou (ii) ne nécessitent pas des modifications formelles des statuts ou (iii) ne réglementent pas différemment l'autorité à appliquer à de telles modifications.

Chapitre 10. Dispositions transitoires relatives aux Actions de Catégorie A

Art. 37. Les Actions de Catégorie A sont des actions sans droit de vote et, sauf pour ce qui est stipulé ci-dessous dans cet Article 37, elles ne seront assorties que des seuls droits consentis par la loi applicable en la matière.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A émises seront habilités à recevoir les avis de convocation aux assemblées générales conformément aux dispositions de l'Article 26, paragraphe deux.

En cas d'émission d'Actions de Catégorie A, et de distribution de dividendes, l'ordre prioritaire de distribution de dividendes stipulé à l'Article 30, paragraphe quatre, sera modifié pour être libellé et interprété comme suit:

- dix pour cent (10%) de la valeur nominale (c-à-d U.S. \$2,00 par action) aux Actions de Catégorie A comme dividende prioritaire;

- U.S. \$ 0,20 par action aux Actions Ordinaires; et

- ensuite, les Actions Ordinaires et les Actions de Catégorie A participeront de façon égale à tous les montants ultérieurs.

En cas d'émission d'Actions de Catégorie A et de dissolution de la Société, l'ordre prioritaire stipulé à l'Article 32 sera modifié pour être libellé et interprété comme suit:

- les Actions de Catégorie A à concurrence, s'il y a lieu, du dividende accumulé, non-distribué et prioritaire sur ces actions, et ensuite au prorata du prix d'émission intégral;

- les Actions Ordinaires proportionnellement à leur valeur nominale (c-à-d U.S. \$2,00 par action);

- les Actions Ordinaires proportionnellement au prix d'émission intégral;

et

- ensuite, les Actions Ordinaires et les Actions de Catégorie A participeront de façon égale à tous les montants ultérieurs.

Le présent Article 37 et tous les droits consentis aux Actions de Catégorie A en vertu dudit article, viendront à expiration sans autre action de la Société le 31 décembre 2010.

Les statuts reformulés ont été approuvés comme suit:

POUR: 71.981.459

CONTRE: 224.984

ABSTENTION: 397.134.

La résolution a ainsi été approuvée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée à 12.40 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Et après avoir lue et interprétée aux membres du bureau et aux mandataires, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Peel, Hoss, Mathu, Becker, SCHUMAN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2010. Relation: LAC/2010/7368. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010028619/1204.

(100025532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.927.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 8 février 2010, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- Cooptation de Emmanuel Floret, avec adresse au 31-37, Avenue Giuseppe Motta, 1211 Genève 20, Suisse, au mandat d'administrateur de catégorie C, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- Acceptation de la démission de Juerg Ambuehl, avec adresse professionnelle au 18A, Ibelweg, 6300 Zug, Suisse, de son mandat d'administrateur de catégorie C avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010028801/15.

(100025409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Loutiag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 66.953.

EXTRAIT

A la suite du changement de son nom de famille, Monsieur Alexandre GIUNTINI, administrateur de la Société, né le 21 avril 1945 à Saint-Colombe (F), demeurant professionnellement à 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, s'appelle désormais Monsieur Alexandre MALASPINA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010027889/15.

(100024639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Foncière du Golf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 127.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/2/2010. Signature.

Référence de publication: 2010028885/10.

(100025705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Worldwide Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.373.

La société a été constituée le 15 décembre 2003 à L-Luxembourg par acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 195 du 17 février 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 16 juin 2008 que:

a) Les administrateurs, Monsieur Jean FABER et Monsieur Didier KIRSCH, tous les deux demeurant professionnellement à L -2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat en date du 30 mai 2008.

b) Le commissaire aux comptes REVILUX S.A., avec siège social à L - 1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix et inscrite au R.C.S. LUXEMBOURG sous le numéro B-25.549 a démissionné de son mandat avec effet immédiat en date du 30 mai 2008.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la société WORLDWIDE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010027880/23.

(100024259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.657.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 février 2010.

Résolutions:

Les mandats des gérants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil de gérance:

M. Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;

M. James R. Coley, demeurant RH 19 1UB West Sussex, Imberhorne Lane, East Grinstead (Royaume-Uni), gérant;

M. Anthony Smith, demeurant 1 Colburn Rd., 01944 Manchester (Etats Unis), gérant;

M. Marcel Van Der Meijden, demeurant NL-4664 Lepelstraat, Klutsdorpseweg (Pays-Bas), gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THERMO LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010028376/21.

(100024875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 22 décembre 2009

- La réélection du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach pour un nouveau terme de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC SELECT INVESTORS

KREDIETRUST Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028411/14.

(100025317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

ABC Heritage Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.296.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010028379/10.

(100025181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

winnelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.185.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010028385/10.

(100025383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Zaragoza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028407/10.

(100025260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.961.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010028460/10.

(100024683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.241.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 14 janvier 2010

Il a été décidé:

- de réélire Messrs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Pierre DELANDMETER, résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Patrick DELLER, résidant professionnellement au 71 Richard-Strauss-Strasse, D-81679 Munich, Thomas W. STRAUSS, résidant professionnellement au 12 Schottenring, A-1010 Vienne et Roger ANSCHER, résidant professionnellement au 599 Lexington Avenue, NY 10022 New York, États-Unis en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- de réélire KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié conforme et sincère
Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028432/22.

(100025206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028425/12.

(100024790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.009.900,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.470.

—
In the year two thousand ten on the second day of February,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (the "Depositary"), acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment scheme formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom (the "Fund"),

hereby represented by Tobias Seidl, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 5 February 2009,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 8th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the

"Mémorial C") No. 1350 on 3rd June 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-138.470.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 700,000.-) so as to raise it from its current amount of four million three hundred nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 4,309,900.-) divided into four million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to five million nine thousand nine hundred Great Britain Pound (GBP 5,009,900) divided into five million nine thousand nine hundred (5,009,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-)

2. To issue seven hundred thousand (700,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of seven hundred thousand (700,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each by Citibank International Plc., acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations 2001 of the United Kingdom, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions adopted.

To authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 700,000.-) so as to raise it from its current amount of four million three hundred nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 4,309,900.-) divided into four million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to five million nine thousand nine hundred Great Britain Pound (GBP 5,009,900) divided into five million nine thousand nine hundred (5,009,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-)

Second resolution

The single shareholder RESOLVES to issue seven hundred thousand (700,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Tobias Seidl, above-named, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Citibank International plc, acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, for seven hundred thousand (700,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of seven hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 700,000.) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the seven hundred thousand (700,000) shares newly issued, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each to Citibank International plc.

Fourth resolution

The single shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The corporate capital of the Company is set at five million nine thousand nine hundred Great Britain Pound (GBP 5,009,900) divided into five million nine thousand nine hundred (5,009,900) shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The single shareholder RESOLVES to authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Citibank International plc., société anonyme de droit anglais, ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (Royaume-Uni), agissant au nom et pour le compte de Aviva Investors Property Fund ICVC, un fonds d'investissement ouvert ayant le statut de société soumise aux Open-Ended Investment Companies Regulations au Royaume-Uni (le "Fonds")

représentée par M. Tobias Seidl, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 février 2009,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 1350 du 3 juin 2008, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-138.470.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent mille Livres Sterling (700.000,- GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de quatre million trois cent neuf mille neuf cent Livres Sterling (4.309.900,- GBP) divisé en quatre millions trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) à cinq millions neuf mille neuf cents Livres Sterling (5.009.900,- GBP) divisé en cinq millions neuf mille neuf cents (5.009.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP).

2. Émission de sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de sept cent mille (700.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune par Citibank International plc et acceptation de la libération intégrale de

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées.

5. Autorisation à tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent mille Livres Sterling (700.000,- GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de quatre million trois cent neuf mille neuf cent Livres Sterling (4.309.900,- GBP) divisé en quatre millions trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) à cinq millions neuf mille neuf cents Livres Sterling (5.009.900,- GBP) divisé en cinq millions neuf mille neuf cents (5.009.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP).

Seconde résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu M. Tobias Seidl, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Citibank International Plc., une société anonyme de droit anglais ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, agissant au nom et pour le compte du Fonds, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Citibank International Plc., agissant au nom et pour le compte du Fonds, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de sept cent mille Livres Sterling (700.000,- GBP) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les sept cent mille (700.000)parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) à Citibank International Plc.

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions neuf mille neuf cents Livres Sterling (5.009.900,- GBP) divisé en cinq millions neuf mille neuf cents (5.009.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille euros.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. SEIDL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 février 2010. Relation: LAC/2010/6096. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028602/182.

(100025609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028461/10.

(100025043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Fin.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.220.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028462/10.

(100024888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.621.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts sociales en date du 12 février 2010, le capital social se compose désormais comme suit:

- 249 parts sociales sont détenues par la société FHG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg B97245;

- 201 parts sociales sont détenues par Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 50 parts sociales sont détenues par Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour RSM AUDIT LUXEMBOURG Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010027885/19.

(100024672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Heureka International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.529.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 janvier 2010, N°42/10, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme HEUREKA INTERNATIONAL A.G. avec siège social à L-2249 Luxembourg, 25 boulevard royal, de fait inconnue à cette adresse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B24.529 et a mis les frais à la charge du trésor.

Par jugement du 7 janvier 2010, N°43/10, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme KREYMBORG LUXEMBOURG A.G.

avec siège social à L-1612 Luxembourg, 40 avenue de la gare, de fait inconnue à cette adresse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 56.915 et a mis les frais à la charge du trésor.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Me Fayza OMAR

7-11, ROUTE D'ESCH

L-1470 Luxembourg

Référence de publication: 2010028157/22.

(100025247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.543.

Le Bilan consolidé du 24 novembre 2006 (date d'incorporation) au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027933/11.

(100024505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Karitoe Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.694.

Le bilan au 21.04.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010027950/10.

(100024523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Karitoe Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.694.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010027951/10.

(100024129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 56.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht, 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2288 of November 23, 2009:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

Here represented by Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 20, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-one million Korean Won (KRW 51,000,000) to an amount of fifty-six million Korean Won (KRW 56,000,000) by the issuance of five (5) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of one hundred and seventy nine thousand five hundred and forty four Korean Won (KRW 179,544.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-one million Korean Won (KRW 51,000,000) to an amount of fifty-six million Korean Won (KRW 56,000,000) by the issuance of five (5) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for five (5) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting four thousand six hundred and eighteen United States Dollars and forty-one Cents (USD 4,618.41), being the equivalent of five million one hundred and seventy nine thousand five hundred and forty four Korean Won (KRW 5,179,544.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,121.5, of which five million Korean Won (KRW 5,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred and seventy nine thousand five hundred and forty four Korean Won (KRW 179,544.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four thousand six hundred and eighteen United States Dollars and forty-one Cents (USD 4,618.41), being the equivalent of five million one hundred and seventy nine thousand five hundred and forty four Korean Won (KRW 5,179,544.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at fifty-six million Korean Won (KRW 56,000,000) represented by fifty-six (56) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht, 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2288 du 23 novembre 2009:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Arlette Siebenaler, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions de Won coréens (KRW 51.000.000,-) à un montant de cinquante-six millions de Won coréens (KRW 56.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-quatre Won coréens (KRW 179.544,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions de Won coréens (KRW 51.000.000) à un montant de cinquante-six millions de Won coréens (KRW 56.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire cinq (5) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à quatre mille six cent dix-huit dollars américains et quarante et un Cents (USD 4.618,41) équivalant à cinq millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-quatre Won coréens (KRW 5.179.544,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.121,5, dont cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-quatre Won coréens (KRW 179.544,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre mille six cent dix-huit dollars américains et quarante et un Cents (USD 4.618,41) équivalant à cinq millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-quatre Won coréens (KRW 5.179.544,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante-six millions de Won coréens (KRW 56.000.000,-) représenté par cinquante-six (56) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3618. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028711/142.

(100025948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

IDG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027955/9.

(100024397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Iberfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027956/9.

(100024396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Dynameos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027961/9.

(100024395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Ethofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.157.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010027959/12.

(100024262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Fiducorp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.350.

Il résulte de la fusion par absorption de Compagnie Fiduciaire Group, R.C.S. Luxembourg B 70 422, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, par CF Group, R.C.S. Luxembourg B 142 417, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et du changement de dénomination de CF Group en Compagnie Fiduciaire Group intervenus en date du 24 décembre 2009 que les parts sociales de FIDUCORP sont dorénavant détenues par:

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 142 417, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010027986/15.

(100024080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

CVF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027966/9.

(100024618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Condonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027967/9.

(100024392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.327.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027969/9.

(100024619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Central European Tour Operator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010027970/10.

(100024541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.
R.C.S. Luxembourg C 63.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2010

En date du 17 février 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas A. FRASER en tant que gérant avec effet au 10 décembre 2009;
- de nommer Monsieur Clive GRIFFITHS, né le 25 mars 1959 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

FinAdmin E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2010028190/17.

(100024680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Viva Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.270.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.255.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of January

In front of Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of Viva Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 112.255

There appeared Viva International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong and having its registered office at 16/F., E On Factory Building, 14 Wong Chuk Hang Road, Wong Chuk Hang, Hong Kong (the "Sole Shareholder");

Here represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and seventy thousand euro (EUR 970,000.-) so as to raise it from its current amount of EUR 2,300,000.- to three million two hundred and seventy thousand euro (EUR 3,270,000.-) by the issue of 970 (nine hundred and seventy) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 600 ordinary shares without a nominal value (the "Viva Europe Shares"), of Viva Magnetics (Europe) NV, a public limited liability company incorporated under the laws of Belgium and having its registered office at Noorderlaan 31a, B-2030 Antwerpen, registered with the legal entities register (Antwerp) under number 0472.855.796. ("Viva Europe").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of nine hundred and seventy thousand euro (EUR 970,000.-) subject to an issue of 970 (nine hundred and seventy) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of the Viva Europe Shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of nine hundred and seventy thousand euro (EUR 970,000.-) subject to an issue of 970 (nine hundred and seventy) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of the Viva Europe Shares.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 970,000.-).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole legal owner of the Viva Europe Shares;
- the Viva Europe Shares are in registered form and are fully paid up;
- the Viva Europe Shares are free from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Viva Europe Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Viva Europe Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- Viva Europe is duly incorporated and validly existing under the laws of Belgium; and
- to its knowledge, Viva Europe is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder at the date hereof which could lead to such court proceedings.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Alfred Choi, Shung Yan Wong, Xavier Pauwels and Gérard Becquer, acting as managers of the Company, each of them represented here by Flora Gibert, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Viva Europe Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The documentation related to the true and unconditional transmission of the shares constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8. Share capital.** The share capital is fixed at three million two hundred and seventy thousand euro (EUR 3,270,000.-) represented by three thousand two hundred and seventy (3,270) shares (the "Shares") with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, totally paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise VIVA Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.255

A comparu VIVA International Holdings Limited, une société de droit Hong-Kongais, ayant son siège social au 16/F., E On Factory Building, 14 Wong Chuk Hang Road, Wong Chuk Hang, Hong Kong ("Associé Unique");

Ici représentée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cents soixante-dix mille euros (EUR 970.000.-) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.300.000 à trois millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 3.270.000.-) par l'émission de 970 (neuf cents soixante-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par apport en nature de 600 parts sociales ordinaires sans valeur nominale (les "Parts Sociales Viva Europe") de Viva Magnetics (Europe) NV, société de droit belge ayant son siège social à Noorderlaan 31a, B-2030 Antwerpen ("Viva Europe").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de neuf cents soixante-dix mille euros (EUR 970.000.-) par émission de 970 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par un apport en nature des Parts Sociales Viva Europe.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de neuf cents soixante-dix mille euros (EUR 970.000.-) par l'émission de neuf cents soixante-dix (970) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par apport en nature des Parts Sociales Viva Europe.

Evaluation

Cet apport est évalué à neuf cents soixante-dix mille euros (EUR 970.000.-).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il est seul propriétaire des Parts Sociales Viva Europe;
- Les Parts Sociales Viva Europe sont nominatives et entièrement libérées;
- Les Parts Sociales Viva Europe sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- Les Parts Sociales Viva Europe ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- Les Parts Sociales Viva Europe sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- Viva Europe est dûment constituée et existe valablement en droit belge; et
- à sa connaissance, Viva Europe ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

-

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Alfred Choi, Shung Yang Wong, Xavier Pauwels et Gérard Becquer, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de l'Action, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des biens apportés a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8. Capital.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 3.270.000,-), représenté par trois mille deux cents soixante-dix (3.270,-) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1403. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028600/168.

(100025685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.455.175,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.769.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010027974/11.

(100024752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bax S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 133.620.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, 04.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027977/10.

(100024608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

bit Informatik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 130.422.

—
Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2009

Ordre du jour: 1. Changement de Siège social

Après présentation et acceptation de l'ordre du jour tel que proposé, l'assemblée générale extraordinaire prend la résolution unique suivante à l'unanimité:

Résolution unique

Le conseil décide que la société bit Informatik S.à r.l. n'exercera plus son activité au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. En effet, cette dernière établit désormais son siège social au 11, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg à partir du 15 décembre 2009.

Pour l'assemblée générale

Roland Hein

Gérant Associé

Référence de publication: 2010028146/18.

(100024915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.455.175,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.769.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010027975/11.

(100024751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Europharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 121.076.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Stadtbredimus, 04.01.2010.

Référence de publication: 2010027978/10.

(100024607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Thoms S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 84.459.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 21 janvier 2010 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A, rue de l'ouest L-2273 Luxembourg, de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.
- Décision a été prise d'accepter la démission de Madame Nelly NOEL, demeurant 121, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.
- Décision a été prise de révoquer la société FIDU-CONCEPT SARL ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 038136 de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement la société EP international S.A au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010028016/23.

(100024695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bom S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaas.

R.C.S. Luxembourg B 135.371.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, 04.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027979/10.

(100024625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Loula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaas.

R.C.S. Luxembourg B 124.630.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, 04.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027980/10.

(100024623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Promo-Markt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 119.950.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, 04.01.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027981/10.

(100024616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Parc-Immo Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 54.341.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Ratification de la démission du gérant:

- Monsieur Romain GASCHT, gérant, né le 10 mai 1951 à Differdange, demeurant à B-6700 Waltzing, 20, Chemin de Rentertkapell,

Est nommé gérante unique:

- Madame Chantal MERTZ, gérante, née le 18 mai 1956 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6700 Waltzing, 20, Chemin de Rentertkapell.

La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la seule signature de son gérant.

Esch/Alzette, le 17 février 2010.

Signature
Les Associés

Référence de publication: 2010028000/19.

(100024373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Basic S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 133.621.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027982/10.

(100024630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

GS Ré - Société de Réassurance du Groupe GRAS SAVOYE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.131.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027983/10.

(100024707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

European Opticians 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.161.

Il résulte d'un acte notarié du 24 mai 2006 que European Opticians Sàrl, a contribué à l'augmentation de capital de la société Bridgepoint Europe III Investments Sàrl, une société constituée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B112153, en apportant les 2.500 parts qu'elle détient dans la Société.

En conséquence, Bridgepoint Europe III Investments Sari est devenu l'associé unique de la Société détenant 2.500 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027985/14.

(100024162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

ProLogis France XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.124.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010027992/16.

(100024181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

FPM Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 117.790.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 8 février 2010.

Pour extrait conforme

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2010

Est nommé président du conseil d'administration:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2013, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 9 février 2010

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027987/25.

(100024657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Wodan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.602.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57800 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010027988/12.

(100024508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Seawave Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.515.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEAWAVE HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010027991/14.

(100024550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Dorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.146.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORAFIN S.A.
Daniel MARIANI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027989/12.

(100024549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Island Sun Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 81.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISLAND SUN HOLDINGS S.A.
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010027993/14.

(100024551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Montfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 501.000,00.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 44, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 145.369.

L'an deux mille dix, le treizième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Montfort S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 44, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.369. La Société a été constituée le 18 mars 2009 suivant un acte notarié du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773, page 37100 du 9 avril 2009 et les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (la Société).

Ont comparu:

- Maître Guiguite Clees, avocat honoraire, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, propriétaire en pleine propriété de mille deux (1.002) parts sociales de la Société, et

- Maître Guiguite Clees, avocat honoraire, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, Madame Patricia Daubenfeld, demeurant à 2124 Calle de Castelar, FL-32566 Navarre, Etats-Unis d'Amérique et Monsieur Marc-François Daubenfeld, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, propriétaires en indivision de dix-neuf mille trente-huit (19.038) parts sociales de la Société, ici représentés par Monsieur Marc-François Daubenfeld, en vertu de procurations données sous seing privé (pour Maître Guiguite Clees et Madame Patricia Daubenfeld),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des personnes énumérées ci-dessus en tant que représentant de l'indivision et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que vingt mille quarante (20.040) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée

qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de l'indivision existante entre Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Monsieur Marc-François Daubenfeld, relative aux 19.038 parts sociales de la Société détenues en indivision et attribution de la pleine propriété d'un tiers des dix-neuf mille trente-huit (19.038) parts sociales, soit six mille trois cent quarante-six (6.346) parts sociales à Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Monsieur Marc-François Daubenfeld respectivement;

2. Déclaration du gérant unique conformément à l'article 1690 du Code Civil;

3. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'approuver la dissolution de l'indivision existante entre Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Monsieur Marc-François Daubenfeld, préqualifiés.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'approuver que les dix-neuf mille trente-huit (19.038) parts sociales ayant été détenues en indivision seront désormais détenues en pleine propriété, pour un tiers, soit six mille trois cent quarante-six (6.346) parts sociales par Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Monsieur Marc-François Daubenfeld respectivement.

L'Assemblée et le soussigné Monsieur Marc-François Daubenfeld, agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée Montfort S.à r.l., déclarent et acceptent que suite aux décisions ci-dessus, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Maître Guiguite Clees, préqualifiée	7.348 parts sociales
Madame Patricia Daubenfeld	6.346 parts sociales
Monsieur Marc-François Daubenfeld	<u>6.346</u> parts sociales
Total:	20.040 parts sociales

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, ledit comparant a signé ensemble le notaire le présent acte original.

Signé: M.-F. DAUBENFELD et H. HELLINCKX.

Enregistrée Luxembourg A.C., le 18 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2453. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028716/69.

(100025662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Burnside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 69.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027934/10.

(100024507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

MHI Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.792.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010027996/14.

(100024008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

**HMX Poland sp. z.o.o., Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Oddzial w Luksemburgu - Embu Investments spółka
z ograniczona odpowiedzialnoscia Branch in Luxembourg).**

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.959.

Suite aux résolutions écrites prises par le Conseil d'Administration de HMX Poland sp. z.o.o. (anc. Embu Investments sp. z.o.o.) en date du 9 février 2010, il a été décidé:

- de changer le nom de la succursale en HMX Poland sp. z.o.o.
- de révoquer Monsieur Ismaël HAJJAR de son mandat de Représentant Permanent de la Succursale,
- de nommer en tant que nouveau Représentant Permanent de la Succursale pour une durée indéterminée et avec effet au 11 février 2010, Monsieur Guibert Richard, né le 18 mars 1974 à Namur (Belgique), résidant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- de transférer le siège social de la Succursale de sa précédente adresse au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 11 février 2010.
- de révoquer Monsieur Kenneth Anthony Morgan de son mandat d'Unique Directeur du Conseil d'Administration;
- de nommer en tant qu' Unique Directeur du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée et avec effet au 11 février 2010, M. Mikolaj Plucinski, né le 4 December 1973 in Zabrze (Pologne), résidant professionnellement ul. Mlynska 11, 40-098 Katowice (Pologne).

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société

Guibert Richard

Représentant Permanent de la Succursale

Référence de publication: 2010028156/26.

(100025290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Semarket Certification Authority S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 132.166.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEMARKET CERTIFICATION AUTHORITY S.A." (numéro d'identité 2007 22 29 380), avec siège social à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 132.166, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 2478 du 31 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Martine DECKER, en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 384 du 20 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Acceptation de la démission de l'administrateur unique actuellement en fonction et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société anonyme "SeMarket INTERNATIONAL S.A." comme nouvel administrateur unique de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Clemency."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Arsenio PAPELL CANTALLOPS comme administrateur unique de la société et de lui donner décharge de ses fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique de la société, la société anonyme "SeMarket INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.816.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse est désigné représentant permanent de la société "SeMarket INTERNATIONAL S.A." préqualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2010. Relation: CAP/2010/327. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 05 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010028604/64.

(100025697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.